LE P'TIT MAIRAT AU FIL DE L'OSME

Bulletin Municipal
Juillet 2021

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

SECRÉTARIAT

Toutes les demandes peuvent être faites aux deux secrétariats

AIGRE

Du lundi au vendredi
De 9h à 12h 30 et de 14h à 17h 30
Le samedi de 10h 30 à 12 h

☎ 05 45 21 10 56

VILLEJÉSUS

Lundi et mercredi
De 14h à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h30

☎ 05 45 21 10 21

Mail : contact-aigre@aigre.fr
Site Internet : www.aigre.fr
Page Facebook : MairieAigre

Les élus

Le Maire et les Adjoints tiennent une permanence tous les matins, du lundi au samedi. Les prises de rendez-vous s'effectuent par téléphone auprès des secrétariats de Mairie.

Le Maire

Renaud COMBAUD

Les Maires délégués

Renaud COMBAUD (Aigre)
Brigitte FOURÉ (Villejésus)

Les Adjoints

Brigitte FOURÉ, chargée de l'attractivité du territoire
Christophe TIPHONNET, chargé du cadre de vie
Sylvie BRIS, chargée des affaires scolaires et des ressources humaines
Raphaël BOUCARDEAU, chargé de l'animation du territoire
Carole DUTRIAUX, chargée des solidarités
Tanguy GAILLARD, chargé des finances et de l'environnement

Les Conseillers Municipaux

Christian MEGRET – Evelyne BERTRAND – Lê-Xuân LAIRAUD – Olivier GEOFFRION – Nicole DELUSSET – Nathalie RENARD – Marie JARRY – Damien TRILLAUD – Emilie ROUX – Hugues CLÉMENT – Guillaume DENIS – Dominique HYVERNAUD-PINEAU – Patricia RANOUIL – Amandine GUILLAUME – Nadia CAILLAUD – Christophe TYRÉ

MOT DU MAIRE

Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous, par le biais des « éditos » de chaque bulletin municipal. Malheureusement, j'ai l'impression de me répéter à chaque fois, en évoquant le contexte sanitaire dont nous entendons déjà beaucoup parler, jusqu'à saturation ! Ainsi, je souhaiterais profiter de cet éditorial pour aller de l'avant et parler de l'avenir, c'est-à-dire des projets impulsés par vos élus pour notre commune.

Le « pôle de services au public » va voir le jour dans l'ancienne Quincaillerie Dard, acquise en mars dernier par la commune. Ce bâtiment offre un beau potentiel, que nous exploiterons en plusieurs phases tout au long du mandat. D'ores et déjà, et comme vous avez pu sans doute le remarquer, les travaux pour le distributeur de billets ont bien avancé ; celui-ci devrait pouvoir être mis en service courant août. Les aménagements vont ensuite être réalisés dans l'ancienne partie magasin pour accueillir, fin 2021/début 2022, l'Espace France Services, où une personne sera présente pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives. Des permanences seront également réalisées par la CAF, la MSA, Pôle Emploi, les impôts, etc.

Le Parc des Charmilles, pour sa part, est désormais ouvert au public. La réception a eu lieu fin mai ; quelques travaux de finition, ainsi que le remplacement de certaines plantations endommagées par les inondations, doivent se faire dans les prochains mois, de même que la réhabilitation du lavoir. Certains camping-cars profitent déjà de l'aire qui leur est dédiée, le club de pétanque a pu retrouver son terrain, nous espérons désormais que l'ensemble des habitants viendront prochainement profiter de ce poumon vert, et du parcours « sport santé » (tout le monde peut en bénéficier, même les moins sportifs comme moi !).

Un chantier se termine, un autre se prépare. L'aménagement de la rue de l'Eglise, longtemps repoussé, va pouvoir prochainement débuter. La première étape consistera à créer un parking sur l'espace de l'ancienne maison détruite, avant de réaliser en 2022 les travaux liés à la valorisation de l'Eglise et de ses abords, dans une volonté d'être respectueux de l'environnement (désimperméabilisation des sols, création d'espaces verts…).

Nous avons mandaté l'Agence technique départementale pour nous accompagner dans la création du lotissement « Valtaud » à Villejésus, qui permettra de répondre aux attentes de terrains pour des constructions neuves, et d'accueillir de nouveaux habitants.

Enfin, plusieurs autres projets structurants sont amorcés. La municipalité mène en lien avec SOLIHA la création du domicile groupé pour personnes âgées, dans l'ancienne « Maison Justaud » à Aigre. De même, nous poursuivons les démarches pour la réouverture du bar « La Cagouille », lieu de vie central à Villejésus. Cet été, le jury passera également pour la labellisation de l'ensemble de la commune en tant que « Ville et village fleuris », afin d'inclure la commune historique de Villejésus, pour la reconnaissance de nos efforts en matière d'embellissement et de gestion raisonnée des espaces verts.

Vous le voyez, les idées ne manquent pas ; vous pourrez prendre connaissance de tous les projets à la lecture de ce bulletin. Sachez que nous veillons à ce que nos actions servent l'intérêt général, et respectent les capacités budgétaires de la commune.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances, avant la rentrée en septembre ! Outre le retour à l'école pour nos enfants, ce sera également l'occasion de découvrir la bibliothèque intercommunale, qui ouvrira ses portes le 1er septembre dans les locaux de l'ancienne Trésorerie. Bel été !

Renaud Combaud

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 22 JANVIER 2021

Guillaume Denis est élu secrétaire de séance
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 4 décembre 2020.
Le Maire présente ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROJET DE « RÉAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE QUINCAILLERIE DARD » - ACHAT DE L'IMMEUBLE

Le Maire rappelle au conseil municipal la fermeture définitive de la quincaillerie Dard le 31 décembre 2020. A la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre dernier, le Conseil Municipal avait accepté à l'unanimité que le Maire et l'Adjointe en charge de l'Attractivité entament les négociations pour l'acquisition de l'immeuble.
Le service des domaines a estimé le bâtiment à 225 000 € (avis transmis avec la convocation). Le Maire et la Maire Adjointe en charge de l'Attractivité sont entrés en négociation avec le propriétaire, et ont fait une proposition d'achat à ce montant, sous réserve de validation du conseil municipal.
Il est proposé au Conseil municipal d'acheter le bâtiment de M. Dard au prix de 225 000€.
Le conseil Municipal a visité les locaux. L'Agence Technique Départemental et le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement sont mandatés pour travailler sur le projet global du bâtiment en plusieurs phases afin de se projeter au mieux dans la grandeur du bâtiment. Les époux Dard ont accepté le prix de 225 000 € fixé par le service des domaines, + 8 % de frais de notaire. Les époux DARD souhaiteraient pouvoir occuper leur logement moyennant un loyer à définir.
Le Conseil Municipal à 18 voix pour, 3 contre et 1 abstention accepte d'acquérir l'immeuble Dard au prix de 225 300 € (300 € de meubles inclus).
Amandine Guillaume s'inquiète du coût du projet et du fait qu'il soit à Aigre contrairement au projet Brejasson qui était à Villejésus. Le Maire précise que ce projet est fait dans l'intérêt général, et que le projet d'aménagement de la maison Bréjasson en maison pour la louer à la famille d'accueil pour personnes âgées relevait plutôt d'un projet privé. De plus, le Maire précise qu'une opération locative sur l'immeuble Bréjasson n'aurait pas permis de récupérer la TVA, soit un surcoût de plus de 100 000 € environ.

TRANCHE 1 DES TRAVAUX : AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE FRANCE SERVICES ET D'UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS (DAB) – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE FINANCEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal la note pré-opérationnelle réalisée par l'ATD et la CAUE (transmise au Conseil Municipal) pour l'aménagement d'un Espace France Services au sein du bâtiment de l'ancienne Quincaillerie Dard (105 273 € HT), ainsi que le devis estimatif présenté par la société Loomis pour l'installation d'un distributeur de billets soit 15 000 € et des travaux en régie pour environ 40 000 €.
Le Conseil Municipal doit désormais se prononcer pour valider le projet, accepter le plan de financement et autoriser le Maire à déposer les demandes de financement.
Le Crédit Agricole aiderait la commune au financement des frais de location du DAB la première année.
Différentes associations et opérateurs pourraient tenir des permanences dans le nouvel espace France Services. Le transfert de la Maison France Services de la poste vers le nouvel espace France Service n'impactera pas le devenir du bureau de poste d'Aigre, le constat ayant été fait que la Maison France services installée à la Poste n'est pas adaptée aux besoins.
Le Conseil Municipal à 19 voix pour et 3 abstentions accepte le programme de la première tranche de travaux dans l'ancienne quincaillerie Dard pour la somme globale de 404 223 €, incluant l'achat et les travaux, valide le Plan de financement énuméré ci-dessous, autorise le Maire à déposer les dossiers de

demandes de subvention auprès de l'état (financement d'état : DETR, DSIL 50 % sur le projet global), et de la région (financement européen : LEADER, 12% sur le projet).

CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'AIGRE - MARCHÉ DE PRODUCTEURS

La Chambre d'agriculture de la Charente permet aux communes intéressées par l'organisation d'un marché de producteurs en 2021 de déposer leur candidature. Brigitte Fouré propose d'y inscrire la commune d'Aigre. Au vu du calendrier des réservations déjà programmées, elle propose de retenir la date du vendredi 17 septembre pour l'organisation d'un marché de producteurs.
Le lieu reste à définir. Une association support doit également être co-organisatrice ; le Comité foire/Comité des fêtes a donné son accord de principe. Le Comité Foire souhaite s'investir dans de nouvelles manifestations puisqu'en raison de la crise sanitaire, la Foire exposition 2021 n'aura pas lieu.
L'installation d'une buvette est à charge des organisateurs. La commune d'Aigre s'engage à verser la somme de 500.00 € à la chambre d'agriculture qui s'occupera de toute la partie communication également auprès des producteurs locaux.
Le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'organisation d'un marché de producteurs et décide qu'il se tiendra au Parc des Charmilles le vendredi 17 septembre.
Damien Trillaud excusé en début de réunion prend part à la suite de la séance.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE ET DE LA RUE DE L'EGLISE – VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la démolition du bien « Billaudeau » et le projet de la précédente municipalité d'aménagement de cet espace pour y créer un parking. Celui-ci a fait l'objet d'un rejet de demande de financements par les services de l'Etat en 2020 au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
Considérant la volonté d'un aménagement global autour de l'Eglise pour mieux valoriser ce secteur, et la nécessité de revoir l'organisation des espaces en particulier pour le stationnement, le projet a été revu et modifié par le bureau d'études BETG (plan transmis au CM).
Le Conseil Municipal doit désormais se prononcer pour valider le projet, accepter le plan de financement et autoriser le Maire à déposer les demandes de financement.
Dans le projet modifié, la valorisation de l'église et des rues adjacentes a été prise en compte, la désimperméabilisation d'une partie des sols également, et le projet a été étudié de manière globale.
Christophe Tyré du bureau d'études BETG présente le programme détaillé du projet. (Voir avec le SDEG le déplacement du poteau électrique). Montant estimatif du projet 298 790 €. Demandes de financement : DETR 40 % ; Conseil départemental 28 000 € ; Agence de l'eau Adour Garonne.
Le Conseil Municipal à l'unanimité (Christophe Tyré ne prend pas part au vote) accepte le projet d'aménagement de la place de l'église et de ses abords, accepte le plan de financement proposé et autorise le Maire à déposer les demandes de financement auprès de l'état et du Conseil Départemental.

ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AH 561 AU COGNAC GAUTIER.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les Cognac Gautier sont propriétaires de la parcelle AH 561, située derrière l'église le long de l'Aume (plan transmis au CM), d'une superficie de 115 m², inaccessible pour eux. Les employés communaux entretiennent actuellement cette parcelle.
Il est proposé de racheter à l'euro symbolique cette parcelle.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique, par acte administratif la parcelle ci-dessus désignée.

PROJET « RENOVATION ÉNERGETIQUE » HÔTEL DE VILLE – SALLE DES FÊTES – VALIDATION DU PROJET – VALIDATION DU MONTAGE FINANCIER – DEMANDES DE FINANCEMENTS

La commune d'Aigre est inscrite dans l'appel à projets relatif à l'accompagnement à la maîtrise des consommations énergétiques (AMEC) lancé par le PETR – Pays du Ruffécois, afin d'être accompagnée

par le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour diagnostiquer et réaliser des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine immobilier communal.
Dans le cadre du « Plan de relance », une nouvelle enveloppe budgétaire a été ouverte afin de financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités, visant à diminuer leur consommation énergétique.
Le Maire Adjoint en charge du Cadre de vie, et deux agents communaux, ont effectué le diagnostic (transmis au CM) et les demandes de devis pour la rénovation énergétique du bâtiment abritant l'hôtel de ville et la salle des fêtes.
Le Conseil Municipal doit désormais se prononcer pour valider le projet, accepter le plan de financement et autoriser le Maire à déposer les demandes de financement. La collectivité s'engage à réduire de 30 % sa dépense en énergie. Trois éléments ont été identifiés et estimés : Remplacement des Huisseries 48 000 €, Isolation 56 000 €, chauffage 25 600 €. Coût total de l'opération 136 000 € HT. Les financements escomptés 40 % DSIL exceptionnelle et 40 % LEADER (fonds européen).
Le Conseil Municipal a l'unanimité accepte le projet ci-dessus, le plan de financement proposé et autorise le Maire à déposer les demandes de financements.
Le Conseil Municipal s'engage à poursuivre les études sur les autres bâtiments communaux.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ « SANS PESTICIDE »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques. La commune a devancé l'application de cette loi en supprimant l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, et ce depuis plusieurs années, y compris au cimetière et au stade de football. Des méthodes alternatives ont été mises en place. L'engagement de la commune pour l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics, y compris les cimetières et les équipements sportifs, doit être formalisé par une délibération du Conseil Municipal qui n'avait pas été prise jusqu'alors.
Le Conseil Municipal doit accepter l'engagement de la collectivité « sans pesticides ». Accord du conseil.
Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le souhait de la collectivité pour 2022 d'étendre au nouveau territoire communal (Aigre-Villejésus), la labellisation villes et villages fleuris (actuellement, 1 fleur pour Aigre).

FIN DE L'EMPLOI AIDE DE DYLAN BARICAULT – CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Dylan Baricault arrive à échéance le 6 février prochain. Dylan Baricault est employé en contrat PEC depuis le 7 octobre 2019, à raison de 23 heures hebdomadaires (financé à 50% par l'état). Depuis le mois d'août, il perçoit des heures complémentaires à hauteur d'un temps complet.
Le Maire rappelle le départ en retraite de Francis Vincent le 1er juillet 2020.
Le Maire propose de recruter, à compter du 7 février 2021, Dylan Baricault qui donne entière satisfaction sur un poste d'adjoint technique territorial à temps complet. Accord du Conseil Municipal.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU COLOMBARIUM DE VILLEJÉSUS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'ancienne Municipalité de construire un nouveau columbarium au cimetière de Villejésus. Le columbarium de 12 cases est complet. 6 000 € avaient été inscrits au budget.
Il a été proposé en commission Cadre de vie de poursuivre la démarche de créer un nouveau columbarium, mais dans un nouveau projet, par exemple dans un ancien monument funéraire faisant l'objet d'une reprise de concession, et intégrant l'aménagement d'un jardin des souvenirs. Ce projet pourrait être réalisé en régie par les employés communaux, seules les façades (granit) des cases pourraient être achetées.

En l'attente de la réalisation de ce projet, un étage de 4 cases pourrait être ajouté sur le columbarium actuel de Villejésus. Des devis sont en cours.
Le Conseil Municipal accepte d'ajouter 4 cases sur le columbarium existant de Villejésus en l'attente de l'étude d'un nouveau columbarium intégrant un jardin des souvenirs.

PARTICIPATION SIVOS DE FOUQUEURE : VERSEMENT D'UN ACOMPTE.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Président du SIVOS de Fouqueure – Tusson – Bessé – Villejésus pour le versement d'un acompte de 20 % de la participation de 2020 aux communes adhérentes (soit pour Aigre la somme de 5 710.18 €). En effet, les SIVOS n'ont pas d'autres ressources que les participations des communes et doivent faire face aux charges de personnel, frais de fonctionnement, etc…, en attendant que les communes aient voté leur budget.
Le Conseil Municipal doit délibérer afin de verser la somme de 5 710.18 € au SIVOS de Fouqueure – Tusson – Bessé – Villejésus avant le vote du budget 2021. Accord du Conseil Municipal.

La Maire-Adjointe donne différentes informations concernant les affaires scolaires :

- Sylvie Bris rappelle au Conseil Municipal que le sol de la cantine scolaire a été refait pendant les vacances scolaires de Noël pour la somme de 8 500 € (inscrite au budget 2020).
- Sylvie Bris informe le Conseil Municipal, des problèmes rencontrés avec la Société ADI FROID pour la réparation de la chambre froide qui ne donne pas satisfaction. Une partie des factures devraient être annulées (975.50 €), sur plusieurs interventions. Seule la facture de 721.83 € sera réglée.

PROJET « ROBOT » DE TONTE AU STADE – VALIDATION DU MONTAGE FINANCIER – DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'acquérir un robot de tonte pour le stade de football d'Aigre, lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre dernier, la somme de 15 000 € a été votée par décision modificative budgétaire pour ce projet.
Cette acquisition pourrait être financée à hauteur de 80% dans le cadre du programme LEADER, action N° 4 « Soutenir des pratiques de gestion durable des espaces publics et privés ».
Le dernier devis proposé par la Sté Tardy et accepté par la commission s'élève à la somme de 17 169.75 € HT. Le crédit devra être réajusté au budget 2021.
Le Conseil municipal doit, par délibération, valider le projet, accepter le plan de financement proposé et autoriser le Maire à déposer la demande de subvention.
Le Conseil Municipal à 22 voix pour et 1 voix contre accepte le projet d'acquisition du robot de tonte pour le stade de football, accepte le plan de financement proposé et s'engage à réajuster le crédit voté au budget 2021.

VENTE DE LA PARCELLE E 1202 (COMMUNE HISTORIQUE DE VILLEJÉSUS).

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Maître Patricia Begeault-Bazire concernant la parcelle E 1202 de 7 m² (plan joint), appartenant à la Commune historique de Villejésus et située au milieu de parcelles en vente. Cette parcelle n'a aucun intérêt pour la commune et pourrait être vendue à Mme Biais Marie-France, propriétaire des parcelles contiguës (en vente) à la parcelle E 1202. Cette parcelle bloque la vente en cours.
Le Conseil Municipal doit approuver la vente de la parcelle à l'euro symbolique.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre la parcelle ci-dessus désignée à l'euro symbolique.

INCORPORATION D'UN BIEN VACANT ET SANS MAITRE – PARCELLES 411 E 205 – 411 E 236

Le Maire informe le conseil que le bâtiment situé sur la parcelle E 205, succession Farin (plan transmis au CM) située dans le bourg de Villejésus s'est partiellement effondré et non entretenu. La propriétaire qui possède également la parcelle 411 e 236 est décédée depuis plus de trente ans et la taxe foncière n'a jamais été payée. Le bien peut être incorporé par délibération du Conseil Municipal dans le

domaine communal. L'incorporer dans le domaine communal permettrait de gérer plus aisément les désagréments causés par cette ruine
Le Maire informe que l'incorporation de ces biens considérés comme biens vacants et sans maître permettrait d'optimiser le foncier situé sur la commune.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de plein droit par la commune des parcelles ci-dessus énumérées.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU, SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (CDC CŒUR DE CHARENTE (RAPPORTS JOINTS)

Le Maire présente les rapports, en particulier la présentation de la communauté de communes Cœur de Charente pour l'assainissement collectif et non collectif).
Pour le SIAEP, le Maire rappelle la pose d'un surpresseur et informe d'un problème sur la 2ème pompe qui ne fonctionne pas. Une procédure est en cours.
Le diaporama a été transmis au Conseil Municipal.

NUMÉROTATION DES HABITATIONS DE « CRÈVE-CŒUR »

Le Maire présente au Conseil Municipal les remarques faites par les habitants du lieu-dit « Crève-Cœur », qui rencontrent des difficultés pour l'adressage (notamment pour des livraisons, à titre professionnel) entre la Ferme de Crève-Cœur et le Château de Crève-Cœur.
Il est ainsi proposé que les habitations soient numérotées officiellement au cadastre.
Afin que le service du cadastre enregistre cette numérotation, il est nécessaire de délibérer.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal et la délibération de l'Association Foncière de Villejésus fixant les conditions d'entretien d'une partie de chemins communaux par les employés communaux et autorisant le Maire à signer la convention d'entretien avec l'AF. A ce jour, le Président refuse de signer ladite convention, malgré son accord initial sur les termes de la convention.
- Le Maire présente les remerciements de la famille Blanchet au Conseil Municipal pour les condoléances adressées à l'occasion du décès de Madame Blanchet, doyenne d'Aigre.
- La vaccination a débuté à la maison de santé (seul centre de vaccination sur le territoire cœur de Charente), le 18 janvier dernier. La commune met à disposition du matériel et du personnel administratif.
- Madame Rault, propriétaire de la maison et du terrain à l'arrière de la maison de santé est décédée. Le Maire a pris contact avec le futur acquéreur de la maison qui serait prêt à vendre à la commune la parcelle derrière la maison de santé.
- De nombreux messages de remerciements ont été reçus à l'occasion de la distribution des chèques cadeaux aux ainés.
- Pays du Ruffecois : Les commissions sont ouvertes à tous les membres du CM. Le Maire souhaiterait qu'un élu au moins siège dans chaque commission : CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – SANTE.
- Revitalisation du territoire : « Petite villes de demain » : Les communes d'Aigre et Mansle sont lauréates du programme national (communes de moins de de 20 000 habitants.) La Commune pourrait bénéficier de financement, 1 poste devrait être crée par la CDC avec une présence dans les communes. Prise en charge à 80 % par l'Etat. Revitalisation du territoire.
- Demandes de pose de miroirs : « impasse des Horteaux » et « impasse Gironville ». A étudier en commission cadre de vie.
- Pose de Signalétique en cours : signalétique pharmacie – maison de santé – commerces – mairie – cimetière Aigre et Villejésus – tennis – stade de foot

- FDAC 2020 : Le point sur les travaux.
- CDC « les Savoirs du Cognac » : Dominique Hyvernaud est désigné représentant de la Commune.
- Le Maire fait part des difficultés rencontrées avec des voitures abandonnées et des décharges sauvages. Des démarches sont systématiquement engagées, mais il n'est pas toujours aisé de mettre en œuvre ces procédures

RÉUNION DU 12 FEVRIER 2021

Carole Dutriaux est élue secrétaire de séance
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 22 Janvier 2021.

PRÉSENTATION DU RGPD (RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES)

Présentation de la société ARION sur leur proposition de mission de l'état des lieux de conformité au RGPD de la mairie d'Aigre. Les honoraires de la mission sont évalués forfaitairement à 8 900€ HT soit 10 680€ TTC. Les élus soulignent l'intérêt de la démarche mais font remarquer que le prix est significatif. Il est souhaité que d'autres devis soient demandés.
En parallèle l'accompagnement de l'ATD est souhaité pour assurer la conformité de la commune, notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données. Une délibération sera nécessaire et la somme sera inscrite au budget.

PRÉSENTATION PAR LA SOCIÉTÉ ABOWIND DU PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE VILLEJÉSUS

Présentation du projet éolien porté par la société Abowind sur Villejésus. Le Conseil Municipal vote à 20 voix contre ce projet (2 abstentions).
Le Maire demande à la société si elle respectera l'avis du conseil. Le représentant présent indique qu'il en fera part à sa hiérarchie. Un courrier du Maire sera envoyé en ce sens.

PRÉSENTATION DU PROJET PLUI

Renaud COMBAUD, Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Charente, présente le projet du PLUI. Le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été rédigés, la Communauté de Communes est désormais dans la phase de zonage (objectif adoption 2022).
Les zones suivantes sont définies comme étant urbanisées : Aigre, Villejésus, Les Granges, La métairie, Chollet, Saint-Aubin, le Redour, la Broussette, les vignes de la pointe de Saint-Mexant. A ce stade, le bureau d'études ne retient pas l'Ouche et Saint-Mexant en raison du risque d'inondation. Le Maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent que ces deux hameaux soient intégrés.
Pour l'habitation, 150 logements vacants ont été recensés, et deux zones de développement pour de potentiels logements ont été identifiées : Le Renclos et le lotissement Valtaud.
Les documents du PLUI et un registre sont à disposition des habitants à la mairie.

RÉVISION DE LA DÉLIBÉRATION FIXANT LA RÉMUNERATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le Maire rappelle au conseil municipal que les fonctionnaires, les contractuels et les contrats aidés peuvent être amenés à faire des heures complémentaires dans le cadre d'un emploi à temps non complet ou des heures supplémentaires dans le cadre d'un emploi à temps complet.
Il rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article 2 du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, le Conseil Municipal doit délibérer pour définir les conditions d'attribution d'heures supplémentaires. La collectivité doit fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires ou heures complémentaires.

Le Maire propose de rémunérer occasionnellement pour les besoins du service des heures complémentaires aux fonctionnaires, agents contractuels et emplois aidés à temps non complet relevant des cadres d'emplois ci-dessous :

Cadres d'emplois	***Emplois***
Rédacteurs territoriaux (catégorie B)	- Secrétaire Générale - Responsable service comptabilité - Responsable RH.
Adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)	- Responsable service état-civil - urbanisme - Aide comptable – responsable service cimetière – communication.
Adjoint technique territoriaux	- Agent des services techniques - Agent d'entretien polyvalent (Mairie, école…)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire rappelle les crues et débordements de cours d'eau qui ont eu lieu sur la commune d'Aigre et informe le conseil que la commune va déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- Une campagne de stérilisation des chats errants a lieu du 1er au 19 février en lien avec le syndicat mixte de la fourrière et des cages ont été déposées dans les secteurs suivants : Le bourg de Villejésus, Saint-Aubin, Les Granges, ZA – Secteur de la déchetterie sur Villejésus et rue de l'Eglise, rue de la Broussette et lotissements sur Aigre.
- Dylan BARICAULT a été nommé stagiaire au grade d'adjoint technique territorial à raison de 35 heures par semaine à compter du 7 février 2021.
- A la suite de l'échange lors du précédent conseil municipal, la convention entre la commune d'Aigre et l'association foncière de Villejésus relative à l'entretien des chemins de l'association foncière a été signée par son Président, Julien Picot.
- Un food truck de Fish & Chips « Mr T's Friterie » est présent tous les vendredis de 11h30 à 14h00 sur le parking de l'église de Villejésus depuis le 5 février.

RÉUNION DU VENDREDI 5 MARS

TANGUY Gaillard est élu secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 12 février 2021.
Un document budgétaire comprenant l'extrait des comptes de gestion, les comptes administratifs et les propositions de budgets est remis à chaque conseiller municipal. Le Maire présente chacun des budgets.

VOTES DES COMPTE DE GESTION

Les comptes de gestion des budgets suivants :

- Caisse des Écoles
- CCAS D'Aigre
- Cœur de Pays
- Lotissement Le Renclos
- Lotissement Valtaud
- Budget principal

Sont présentés par Marie-Hélène Lizot, comptable de la collectivité

- **Caisse des écoles d'Aigre** :

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 174 518.43 € - réalisations 93 232.35 €
Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 174 518.43 € - réalisations 90 988.23 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice 2 244.12 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 : 74 274.31 €
Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 23 808.00 € - réalisations 12 925.20 €
Recettes d'investissement 2021 – prévisions 23 9808.00 e – réalisations 5 808.18 €
Déficit d'investissement de l'exercice 7 117.02 €
Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 : 12 010.17 €
Adopté à l'unanimité.

- **CCAS d'Aigre** :

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 2 474.00 € € - réalisations 269.74 €
Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 2 474.00 € - réalisations 0 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice 269.74 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 : 1 504.50 €
Pas de section d'investissement
Adopté à l'unanimité.

- ***Cœur* de Pays** :

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 23 100.00 € - réalisations 945.60 €
Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 23 100.00 € - réalisations 22 945.60 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 22 000.00 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 : 22 000.00 €
Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 66 000.00 € - réalisations 22 000.00 €
Recettes d'investissement 2021 – prévisions 66 000.00 € – réalisations 44 000.00 €
Excédent d'investissement de l'exercice 22 000.00 €
Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 : 22 000.00 €
Adopté à l'unanimité.

- **Lotissement le Renclos** :

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 82 535.00 €
Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 82 535.00 €
Pas d'écritures en fonctionnement en 2020
Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 85 070.00 €
Recettes d'investissement 2021 – prévisions 85 070.00 €
Pas d'écritures d'investissement en 2020
Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 : 2 534.26 €
Adopté à l'unanimité.

- **Lotissement Valtaud** :

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 2 714.00 €
Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 2 714.00 €
Pas d'écritures en fonctionnement en 2020
Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 2 714.00 €
Recettes d'investissement 2021 – prévisions 2714.00 €
Pas d'écritures d'investissement en 2020.
Adopté à l'unanimité.

- **Budget Communal** :

Dépenses de fonctionnement 2021 – prévisions 1 846 720.00 € - réalisations 1 174 132.61 €
Recettes de fonctionnement 2021 – prévisions 1 846 720.00 € - réalisations 1 332 670.46 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 158 537.85 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 : 657 999.97 €
Dépenses d'investissement 2021 – prévisions 1 445 958.00 € - réalisations 268 536.99 €

Recettes d'investissement 2021 – prévisions 1 114 958.00 € – réalisations 375 165.16 €
Excédent d'investissement de l'exercice 106 628.17 €
Excédent d'investissement cumulé au 31.12.2020 : 275 350.50 €
Adopté à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des six budgets de la collectivité sont présentés par le Maire. Les comptes présentés sont égaux aux comptes de gestion de la collectivité. Au moment du vote de chaque compte administratif, la présidence est assurée par Tanguy Gaillard, Maire-Adjoint en charge des finances. Nadia Caillaud, Maire en 2020 et Renaud Combaud, Maire en fonction, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

- Compte administratif de la caisse des écoles : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du CCAS : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif Cœur de Pays : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du lotissement le Renclos : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif du lotissement Valtaud : Adopté à l'unanimité
- Compte administratif Commune : Adopté à 20 voix pour et 1 abstention

VOTE DES AFFECTATIONS DE RÉSULTATS

- **Caisse des écoles d'Aigre** :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 d'un montant de 74 274.31 € est affecté pour 12 010.17 € au déficit d'investissement cumulé – pas de restes à réaliser. Le reste 62 264.14 € est affecté au report de fonctionnement.

- **CCAS d'Aigre** :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 d'un montant de 1 1504.50 € est affecté en totalité au report de fonctionnement. Pas de section d'investissement. Pas de restes à réaliser.

- **Cœur de Pays** :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 d'un montant de 22 000.00 € est affecté en totalité au déficit d'investissement cumulé de 22 000.00 €. Pas de restes à réaliser. Pas de report en fonctionnement.

- **Lotissement le Renclos** :

Le déficit cumulé de 2 534.26 € est repris en totalité en déficit du Budget 2021.

- **Lotissement Valtaud** :

Le déficit cumulé de 2 713.44 € est repris en totalité en déficit du budget 2021.

- **Commune** :

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 d'un montant de 657 999.98 € est reporté en section de fonctionnement et financera les restes à réaliser 2020 (liste présentée) d'un montant de 248 616.00 €. L'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 275 350.50 € est reporté en recettes d'investissement.

VOTE DES BUDGETS

Le Maire présente chacun des budgets.

- **Caisse des écoles d'Aigre** :

Le budget proposé est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 164 265.00 € et à 22 760.00 € en section d'investissement, sans augmentation du prix du repas à la cantine scolaire et sans augmentation de la participation des communes. Adopté à l'unanimité

- **CCAS d'Aigre** :

Le budget proposé est équilibré en section de fonctionnement à 2 105.00 €. Subvention d'équilibre versée par le budget communal de 1 505.00 €. Adopté à l'unanimité.

- **Cœur de Pays** :

Le budget proposé est équilibré en section de fonctionnement à 12 473.00 € et à 34 000.00 € en section d'investissement. Subvention d'équilibre versée par le budget communal de 12 473.00 €
Dernière année du budget annexe. Fin de l'emprunt. Dernière échéance le 15.03.2021.
Adopté à l'unanimité pour le budget cœur de pays

- **Lotissement le Renclos** :

Le budget proposé est équilibré à 2 535.00 € en section de fonctionnement et d'investissement correspondant uniquement au déficit de la première tranche de travaux. Pas de travaux prévus sur ce budget lotissement en 2021.
Adopté à l'unanimité pour le budget lotissement le Renclos

- **Lotissement Valtaud** :

Le budget proposé est équilibré en fonctionnement à 322 714.00 € et en investissement à 325 428.00 €. Prévision de viabilisation d'une dizaine de lots. En réponse à une question de Nadia Caillaud, le Maire précise que l'avant-projet sera présenté prochainement par l'ATD et devra être validé par le Conseil Municipal. L'emprunt d'équilibre prévisionnel inscrit sera remboursé au fur et à mesure de la vente des lots.
Adopté à 22 voix pour et une abstention.

- **Budget Communal** :

Le budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à 1 986 737.00 € et en section investissement à 1 607 506.00 €. Le Maire présente les principaux investissements en cours ou prévus :

- Robot de tonte stade - Surpresseur Le Renclos - Aménagement des Charmilles - Logements ancienne trésorerie - Sol cantine - Columbarium - Achat grange Martin – Signalétique - FDAC 2019, 2020 et 2021 - Fourniture et pose motif SDEG Noël 2020 - Plantations rond-point de Villejésus - Acquisition et travaux Dard - Aménagement des abords de l'église - Rénovation énergétique mairie d'Aigre - Démolition bien vacant - Travaux la Cagouille - Site internet - Aménagement extérieur domicile groupé SOLIHA - Aménagement bourg Saint-Aubin - Aides rénovation façades - WC publics Villejésus

L'emprunt d'équilibre inscrit en investissement sera diminué au fur et à mesure de l'obtention des subventions escomptées sur les différents projets d'investissement. Adopté à 20 voix pour, 1 voix contre 2 abstentions.

DÉLIBÉRATION FIXANT LA PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les dépenses réelles de l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 67 146.21 €. Le nombre d'élèves au 1er janvier s'élève à 91.
Le Maire propose de fixer à 737.00 € la participation annuelle des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire. Accord du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION FIXANT LA PARTICIPATION AU BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES :

La participation des communes pour 2021 reste fixée à 2.61 € par jour et par enfant x 139 jours. Soit 363.00 €. Accord du Conseil Municipal

DÉLIBERATION FIXANT LES DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FÊTES ET CÉRÉMONIES :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit définir la liste des dépenses imputables au compte 6232 – fêtes et cérémonies. Le Maire propose d'imputer, d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que par exemple diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies et inaugurations, les diverses prestations offertes lors de la foire exposition, les vœux de nouvelle année, le repas annuel des aînés ou les cadeaux offerts aux aînés, les manifestations à destination des enfants (noël, pâques…) et autres manifestations exceptionnelles.

Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de naissances, décès, mariages, commémorations, départs à la retraite, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles.
Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autre frais liés à leurs prestations.
Les frais d'annonces et de publicités liés aux manifestations. Avis favorable

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe le Conseil Municipal que le demi-poste « plus de maitre que de classe » à l'école élémentaire sera supprimé à la rentrée prochaine. Le Maire a adressé un courrier ministre de l'Éducation Nationale.
- Le marché de maitrise d'œuvre en procédure adaptée pour l'aménagement de l'espace France Service est lancé. La réception des offres est fixée le 31 mars à 12 heures.

RÉUNION DU VENDREDI 2 AVRIL

Guillaume Denis est élu secrétaire de séance
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 5 mars
Hugues Clément excusé en début de réunion : prend part aux débats à 20 heures 35

SIGNATURE DE LA CONVENTION « PETITES VILLES DEMAIN » :

La commune d'Aigre a été retenue au titre du programme « petites villes de demain ».
Le Maire rappelle les principaux objectifs poursuivis par le programme « petites villes de demain » et les différentes thématiques du programme. Le programme se décline en 3 piliers : appui global en ingénierie ; outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes et un accès à un réseau professionnel étendu.
Un chef de projet sera recruté (par la CDC) et financé à 75 % par l'état. Les 25% restant seront financés par les collectivités bénéficiaires dont la commune d'Aigre. Il sera en présent de manière effective toutes les semaines dans les communes bénéficiaires.
Ainsi une convention ORT (Opération de revitalisation du territoire) pourra être définie. La stratégie territoriale prévoit de lutter contre la vacance des logements et commerces (pour la commune d'Aigre, le recensement a débuté, un courrier sera adressé aux propriétaires concernés) Elle prévoit également d'améliorer le cadre et la qualité de vie avec la valorisation des équipements, favorisera la citoyenneté, la solidarité et la mobilité et soutiendra la dynamique associative, culturelle et sportive.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention « petites villes de demain

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS POUR « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET REMISE EN ETAT DES POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE :

Dans le cadre de la labellisation de la commune d'Aigre « Petite ville de demain », ENEDIS, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, peut accompagner la collectivité dans la réussite du plan d'action « petites villes de demain ». En contrepartie, la collectivité s'engage à solliciter ENEDIS dans ses projets et associer ENEDIS au groupe de travail.
A la suite d'une sollicitation de la commune, il est proposé un partenariat pour améliorer l'aspect visuel de quatre postes de transformation électrique (rue des Orgougnes, parking de l'église d'Aigre, parking de l'église de Villejésus, la Croix du Perret et rue des Ponts). Le nettoyage des postes serait réalisé par le chantier d'insertion de Mansle, la Commune d'Aigre fournirait la matière première, les fresques seraient réalisées par Mickaël Domain sur deux des postes.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les deux conventions avec ENEDIS.

INTERVENTION DU CAUE DE LA CHARENTE :

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) peut, par convention, venir en aide aux collectivités qui en font la demande, dans une mission de conseil en architecture. Le coût

d'intervention du CAUE est financé directement par la part départementale de la taxe d'aménagement. Le Maire propose au Conseil municipal de conventionner avec le CAUE pour mener une étude diagnostic globale d'aménagement de la commune nouvelle.
Le coût de l'adhésion annuelle au CAUE s'élève à la somme de 122 €
Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la convention et l'adhésion au CAUE.
Hugues Clément excusé en début de réunion : prend part aux débats à 20 heures 35

APPARTEMENT ANCIENNE QUINCAILLERIE DARD : DÉTERMINATION DU LOYER – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LOCATION :

Le Maire rappelle que l'acte authentique d'acquisition de l'immeuble Dard a été signé le 15 mars dernier. Le Maire propose de louer à la famille Dard, pour une durée de 1 an, l'appartement qu'ils occupent actuellement à l'étage ainsi qu'une partie de la réserve et un garage pour la somme de 400 € mensuel. Le conseil Municipal accepte à 18 voix pour, 3 contre et 2 abstentions

PROJET ESPACE FRANCE SERVICES : CONSULTATION – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de marché lancée en procédure adaptée pour le choix d'un maitre d'œuvre pour l'aménagement de l'espace France Service. Trois architectes ont été consultés : Mme Anne-Sophie Pinganaud de Paizay-Naudouin, Mme Anne Moreau de Ruffec, Monsieur Nicolas Genaud d'Angoulême. La réception des offres était fixée au 31 mars à 12 heures.
Madame Brigitte Fouré, Maire-Adjointe présente le rapport d'ouverture des plis des membres de la commission appel d'offres réunie le 1er avril en présence de M. A.LEGRAND de l'ATD et de Mme V. LE GOFF du CAUE. Deux offres ont été déposées, Madame Pinganaud n'ayant pu répondre à la consultation. Au vu classement prévu au règlement de consultation, de la note technique et de la note « prix des prestations » le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de M. Nicolas Genaud (note 91.67/100) pour une offre à 18 036.00 € TTC. Accord du Conseil Municipal

PRÉSENTATION DU PROJET DE DÉCORS SUR TOILE POUR LES VITRINES DE COMMERCES VACANTS :

Afin d'améliorer l'aspect visuel des vitrines d'anciens commerces dans le bourg, la commission attractivité propose de décorer, avec des toiles peintes, trois vitrines en mauvais état : boutique Clémenceau, boucherie Baron, ancienne BNP. Madame Fouré, Maire-Adjointe, a demandé à Mickaël Domain, un devis de peinture sur toiles, afin de pouvoir les déplacer, sur des thèmes à définir par la commission. Le montant du devis : 2 656.50 € TTC. Les décors pourraient être réalisés avant l'été. La Commission attractivité se réunira le 13 avril prochain, à 20 heures à Villejésus.
Accord du Conseil Municipal (2 absentions)

VENTE D'UNE MAISON A SAINT-AUBIN (LEG BREJASSON) :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne maison de Mme Brejasson à Saint-Aubin a été mise en vente au prix de 60 000 €. L'annonce a été mise en ligne le 18 mars et a reçu environ 28 mails, et une quinzaine d'appels téléphoniques. Le Maire présente les quatre propositions à 60 000 €

- M. Barbet de Charente maritime : proposition à 40 000 pour une résidence principale.
- Asso Marpen insertion et formation : proposition à 60 000 €.
- M. Simon pierre : proposition à 60 000 €. Pour une résidence principale.
- M. Mathieu : Anglais de Chabanais offre à 60 000 €

Une autre proposition est en cours. Le Maire propose de revoir les offres à la réunion du Conseil Municipal du 7 mai prochain. Accord du Conseil Municipal.

CONVENTION D'ENTRETIEN DE LOCAUX AVEC LE SIVOS DE L'ÉCOLE MATERNELLE :

Le Maire rappelle que le SIVOS de l'école maternelle n'a pas son propre service technique ; les employés communaux, ponctuellement, sont amenés à intervenir pour des petits travaux. Le temps réel passé était refacturé au SIVOS de l'école Maternelle. Le suivi est fastidieux et n'est plus à jour depuis deux ans. Le Maire propose de réglementer par convention de mise à disposition, les

interventions des employés communaux, pour un forfait annuel de 1000 €. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie à signer la convention avec le SIVOS de l'école maternelle. Accord du Conseil Municipal

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX DE STOCKAGE AVEC HABRIOUX :

Le Maire rappelle que, prochainement, débuteront les travaux de restructuration de l'EPHAD Habrioux. La Directrice a fait part à M. le Maire de leur nécessité de trouver un local de stockage pour divers types de matériel et mobilier. Le Maire propose de mettre à disposition à titre gracieux l'ancien préfabriqué situé rue des Orgougnes à compter du mois de mai. Le matériel qui y est entreposé pourrait être regroupé dans des garages à l'ancienne quincaillerie Dard.
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec l'EPHAD Habrioux, pour un loyer de 50 €.

DÉTERMINATION DES LOYERS DES LOGEMENTS A L'ANCIENNE TRÉSORERIE

Le Maire rappelle les travaux de l'ancienne trésorerie qui deviendra une bibliothèque (projet porté par la CDC Cœur de Charente), et de l'ancien logement communal qui serait scindé en deux logements. Pendant la durée des travaux de l'EPHAD Habrioux, le Maire rappelle que leur service administratif occuperait un logement à compter de début juin et le second pourra être loué à un particulier. Le Maire propose de louer, un logement d'environ 120 m² à l'EPHAD Habrioux pour la somme de 400 € mensuel. Le Conseil Municipal accepte le montant du loyer proposé et autorise le Maire à signer la convention de location.

PRÉSENTATION FDAC (Fond Départemental d'Aide aux Communes) 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'entretien des voiries dans le cadre du FDAC 2021, réalisé en maitrise d'ouvrage par la Communauté de communes Cœur de Charente avec la participation du Conseil départemental, pour la somme totale TTC de 38 058.17 €. Les voies communales proposées sont : Rue des Orneufs, Impasse du moulin à L'Ouche, Impasse après l'église, Impasse du poste, VC de L'Ouche, Rue du professeur Michel, Chemin des écoliers à Chollet, VC 205 Lotissement Saint-Aubin, VC 205 + impasse tilleul centre Saint-Aubin, VC 101 à Villejésus, VC impasse de l'église, VC impasse Gironville. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de FDAC 2021. Le Conseil Municipal valide le programme FDAC 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – LAVOIR PARC DES CHARMILLES :

Le Maire rappelle la demande de financement déposée pour le réaménagement de l'ancien dans le parc des Charmilles et qui a bénéficié d'une aide l'état dans la cadre du plan de relance au taux de 40 %. Cette aide n'est pas cumulable avec des fonds européens. Le Maire propose de déposer auprès du Département une demande financement dans la cadre su schéma du bâti pouvant s'élever à 14 000 € pour une dépense subventionnable plafonnée à 70 000 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de dé poser une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE : CHAUDIÈRE LOGEMENT VILLEJÉSUS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la chaudière gaz de 2013 installée dans le logement occupé par M et Mme DELEELE – DEBANDE est hors service et qu'il a fallu en urgence la remplacer. Le devis de remplacement de la chaudière proposé par l'entreprise Sylvestre s'élève à la somme de 4 111 € TTC. Le Maire propose la décision modificative suivante :

020	-	Dépenses imprévues :	-	4 111.00 €
2313	-	Remplacement chaudière	+	4 111.00 €

Accord du Conseil Municipal

TOUR DU PAYS D'AIGRE 2021

Le Tour du Pays d'Aigre initialement prévu le 11 avril traversera les deux communes historiques. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, le Tour du Pays d'Aigre est reporté au samedi 7 Août 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Maire rappelle que le budget voté le 12 mars dernier tenait compte des taxes fiscales perçues en 2020. Les états fiscaux 2021 n'étaient pas connus. Le Conseil Municipal doit voter le taux du foncier bâti, le taux de foncier non bâti et le taux de CFE.

Pour rappel les taux communaux 2020 étaient : Foncier bâti : 15.81 %, Foncier non bâti : 42.31 %- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 20.05 %.

Le Maire rappelle qu'à la création de la commune nouvelle, le précédent conseil avait opté pour un lissage sur douze ans, et qu'il n'est pas possible de le modifier. Par ailleurs il informe les membres que la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par le reversement de la part départementale de TFB et que le taux voté inclura donc le taux du département (+ 22.89%).

Le Conseil Municipal ne vote donc plus le taux de la TH et doit par contre intégrer à son taux de FNB celui du département de 22.89 %. Accord du Conseil Municipal.

ETUDE SAFER : BIENS VACANTS ET SANS MAITRE.

Le Maire-Adjoint en charge des finances rappelle les échanges en commission sur les biens vacants et sans maître. La SAFER propose aux collectivités locales de les accompagner dans la maitrise des biens sans maître.

La SAFER estime à environ 52 hectares (tout type de sol confondus) le potentiel des biens sans maître.

Le coût de l'accompagnement s'élèverait à 2 500€ HT.

Le Conseil Municipal accepte de missionner la SAFER pour cet accompagnement.

ADHÉSION A L'ATD : NOUVEAU SYSTÈME DE SAUVEGARDE 3,2,1

Le Maire rappelle que le système de sauvegarde actuel proposé par l'Agence Technique Départementale de la Charente (sauvegarde hebdomadaire de notre serveur sur un serveur à distance de l'ATD) ne présente plus une sécurité suffisante, et la maintenance n'est plus assurée à partir du 30 juin prochain (coût de l'adhésion annuelle 110 €). La commune bénéficie également de la mise en place de l'accès à distance du serveur (dans le cadre du télétravail), à titre gracieux depuis le début du confinement. L'ATD propose de le remplacer par un système plus sécurisé et comprenant l'accès à distance au serveur. L'adhésion annuelle au nouveau système de sauvegarde s'élève à 1 500 €. Accord du Conseil Municipal.

ADHÉSION A L'ATD : MISSION RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES) :

Le Maire rappelle les échanges en conseil municipal le 12 février dernier sur le RGPD. L'ATD propose aux collectivités de les accompagner dans la mise en conformité au RGPD (règlement général à la protection des données). Coût annuel de l'adhésion 550 € annuel.

Le Conseil Municipal accepte de missionner l'ATD pour la mise en place du RGPD

ÉLUS : DÉLIBERATION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE :

Le décret 2020-948 du 30 juillet 2020 prévoit le remboursement de frais de garde (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ou ayant besoin d'une assistance personnelle à leur domicile) liés à des participations aux réunions obligatoires des membres du Conseil Municipal. Ces frais seraient remboursés en deux étapes : le remboursement de l'élu par la commune, puis le remboursement de la commune par le biais de l'ASP (Agence de service et de paiement).

Le Conseil Municipal accepte à 21 voix pour et 2 voix contre.

SUPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINTE TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE 5VONCENT.F° ET SUPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (LAGARDE.G) :

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Philippe Bras (cuisinier de la cantine scolaire) a été recruté le 20 janvier dernier au grade d'adjoint technique territorial en remplacement de Gérald Lagarde, qui lui était au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à la suppression de ce poste le 22 mars dernier.

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Dylan Baricault, agent des services techniques a été recruté le 7 février dernier au grade d'adjoint technique territorial en remplacement de Francis Vincent, qui lui était au grade d'adjoint technique principal de 2ère classe. Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à la suppression de ce poste le 22 mars dernier.

Le Maire propose de supprimer ces deux postes en tableau des effectifs.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

NUMÉROTATION TERRAIN FAMILIAUX A BOIS BILLON :

A la suite de la création des emplacements à Bois Billon pour les gens du voyage, le centre de tri postal de Fléac demande que le chemin soit baptisé et le terrain numéroté. Le Maire propose de le baptiser « chemin de Bois Billon », et de le numéroter de la façon suivante : Station d'épuration : au numéro 1 Terrain et au numéro 3. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- En raison de la crise sanitaire et du nouveau confinement, le Maire propose de distribuer un courrier et un exemplaire de la nouvelle attestation de déplacement dérogatoire dans chaque boite aux lettres de la commune.
- Pour info : travaux ENEDIS rue de l'Eglise le 8 avril prochain.
- Confinement : Renforcement du télétravail au secrétariat de la Mairie à partir du 6 avril. 2 personnes maximum seront présentes en même temps. Fermeture des écoles : Le personnel travaillera en présentiel en « grand ménage ». Service technique : tout le personnel sera présent.
- La Municipalité s'engage à accueillir à l'école les enfants du personnel soignant : pas de demande à ce jour.
- Centre de Vaccination : remerciements de l'investissement de tous les professionnels à la maison de santé d'Aigre. Appel aux bénévoles pour assurer le secrétariat. La vaccination s'étale du lundi au samedi matin.
- Les activités extérieures : Ciel Bleu et les Petits Pas ont pu reprendre au City Stade de Villejésus - 5 personnes maximum plus 1 encadrant.
- Projet habitat groupé SOLIHA : La toiture de l'immeuble se dégrade. Une bâche sera installée prochainement par l'entreprise Robin.
- La région a refusé le Financement sur le projet tiers lieux. En revanche, d'autres aides régionales pourraient être utilisées.
- Le Fonds de concours du surpresseur a dû être réglé au SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable). Le suppresseur ne donne pas entière satisfaction et ne semble pas pouvoir alimenter correctement l'EPHAD « Les Jardins d'Iroise » à son ouverture. Le SIAEP a entamé un recours contre l'entreprise POSEO. Le Maire d'Aigre a saisi le SIAEP. Une réunion doit avoir lieu prochainement.
- Le programme de travaux d'aménagement des granges est entièrement terminé. Les subventions escomptées ont été perçues.
- L'Auto-école solidaire EMAUS occupera une partie des locaux de la CDC Cœur de Charente à Aigre.
- Le Maire propose de poursuivre l'action « Jobs été » pour les jeunes de 16 à 18 ans. Accord du Conseil Municipal. L'appel à candidature sera lancé.
- Compte-rendu de la réunion organisée par la direction départementale de l'éducation nationale sur le thème « école et ruralité » qui s'orienterait sur la création de « pôle ruralité ». Une prochaine réunion en présence des Directeurs d'école du secteur aura lieu le 24 juin prochain à 14 heures 30. Les communes devront débattre ensemble sur ce projet.
- La Commune d'Aigre n'a toujours pas perçu la compensation à laquelle elle pourrait prétendre suite à la hausse des participations versées à l'école Notre Dame.

- Philippe Bras, cuisinier du restaurant scolaire travaille sur un projet de jardin potager pédagogique : à suivre.
- Suite à la demande de l'office du tourisme, le Maire propose de nommer Marie JARRY, référente Tourisme : Accord du Conseil Municipal. Le Maire rappelle que Marie JARRY est déjà référente pour les chemins de randonnées au PDIPR.
- Le Colonel Pierre-Henri Crémieux commande aujourd'hui le groupement de gendarmerie départementale de la Charente. Réorganisation de la brigade de gendarmerie d'Aigre groupement d'Aigre et de Villefagnan. Dans la nouvelle organisation, la brigade d'Aigre reste ouverte avec maintien des effectifs et l'Adjudant-Chef Boutin est nommé. La gendarmerie d'Aigre sera rattachée à celle de Mansle sous le commandement du Major Philippe Le Rossignol.
- Présentation des statistiques du conciliateur de justice en permanence à Aigre, le jeudi matin tous les quinze jours : En 2020 – 150 visites – 108 dossiers – 14 dossiers transmis au juge.
- Pour info : le 9 septembre prochain, RAID du 515 RT. TRAIL TUSSON AIGRE sur 9 km.
- Le Maire adresse ses remerciements à Nathalie Renard pour avoir recueilli les chiots abandonnés et pour son implication dans les démarches et recherches de propriétaires de Chiens errants.
- Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour dépôt sauvage à Villejésus (bois de Bordeaux) : à suivre
- Véhicules ventouses : véhicule ancienne gare à Villejésus – Place de l'Eglise et parking de la trésorerie à Aigre → le Maire lance les démarches nécessaires.

RÉUNION DU VENDREDI 7 MAI

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance
Le Maire informe qu'il y avait une erreur dans le compte rendu du 2 avril. Pour le partenariat entre Enedis et la commune, afin d'améliorer l'aspect visuel de plusieurs transformateurs, celui du parking de l'église d'Aigre n'est pas prévu puisqu'il sera intégré dans le projet global de réhabilitation du secteur de l'église.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 2 avril.
Guillaume Denis est excusé en début de réunion.

INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BILLETS – PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ LOOMIS

Le Maire rappelle le projet d'installer un Pôle de services au public et du numérique dans l'ancienne quincaillerie Dard, comprenant notamment l'installation d'un distributeur de billets.
La Maire adjointe présente au Conseil Municipal la proposition de la Société Loomis. Le devis pour l'installation du DAB est de 15 649€ HT dont 800 € seront remboursés par le crédit agricole. La gestion forfaitaire du DAB sera gratuite la première année puis 1000€ HT/mois pour une durée de 4 ans mais le tarif sera dégressif en fonction du nombre de retraits. La Maire-adjointe fait part de la proposition de la société Brinks, qui était moins intéressante. Accord du conseil municipal (3 votes contre)

AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES – RÈGLEMENT

La Maire-adjointe rappelle au Conseil Municipal la proposition de la commission « attractivité » de verser une aide pour l'embellissement des façades, aux propriétaires de locaux situés dans la commune.
Elle présente le projet de règlement de la commission « attractivité » définissant les conditions d'éligibilité. Les demandes d'aides seront à déposer en mairie avec une déclaration préalable.
Le jury d'attribution de ces aides sera constitué avec les membres de la commission « attractivité ».
Les crédits ont été inscrits au budget pour un montant de 15 000€.
Le conseil municipal valide le règlement proposé et autorise le Maire à signer la délibération acceptant le versement de cette aide à des particuliers.
Accord du conseil municipal.

AVANCEMENT DU PROJET D'ACQUISITION PAR L'EPF DU BAR « LA CAGOUILLE »

La Maire-adjointe rappelle le souhait de la commune d'accompagner l'installation d'un nouveau commerce dans le bourg de Villejésus. Pour mener à bien ce projet, la collectivité a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) afin de faire l'acquisition du bien situé Place de l'Eglise (le restaurant « La Cagouille »).

Après un premier refus de la propriétaire actuelle à la suite de l'offre faite par l'EPFNA, et après avis de la commission « attractivité », l'EPFNA a fait une nouvelle proposition d'acquisition à hauteur de 140 000€. La Maire-adjointe précise que le porteur de projet se chargera de l'achat du fonds de commerce. La propriétaire n'a pas encore donné sa réponse.

Guillaume Denis, excusé en début de réunion prend part aux débats.

VENTE DE LA MAISON ISSUE DU LEG BREJASSON

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de mettre en vente la maison issue du leg Bréjasson. D'autres propositions d'achat ont été faites depuis le dernier conseil municipal. Le Maire présente l'ensemble des offres allant de 40 000 € à 78 000 €.

Le conseil municipal vote à 19 voix pour l'offre de Monsieur COLLEDEBOEUF d'un montant de 78 000€. (Nadia Caillaud, vice-présidente de l'association Marpen Insertion et Formation, qui a fait une offre, ne prend pas part au vote).

VENTE DE LA MAISON « POURRUT »

Le Maire rappelle l'acquisition par la commune historique de Villejésus, dans le cadre d'une vente aux enchères, du bien « Pourrut » situé impasse du Balet à Villejésus. Sous le précédent mandat, le bien avait été mis en vente aux enchères sur la plateforme « AGORASTORE ». M. Condoumy et Mme Berger avaient enchéri et le conseil municipal avait délibéré pour accepter leur offre. Depuis, le couple contacté régulièrement par le Notaire et la collectivité ne répond pas aux appels. Le Maire propose d'entamer une procédure de rupture abusive de pourparlers et de faute avec préjudice en raison du retard que cela entraine sur la vente et du manque à gagner. Le Maire propose au Conseil Municipal de remettre le bien en vente au prix de 15 000€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la remise en vente du bien au prix de 15 000€.

VENTE DE LA MAISON « HURY »

Le Maire rappelle la procédure de péril et la procédure de bien vacant et sans maître arrivée à terme pour le bien « Hury » situé rue du Milieu à Villejesus. Un devis pour la démolition a été effectué, pour un coût de 12 000€ TTC. Le Maire propose de mettre en vente ce bien pour 5 000€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en vente de ce bien au prix de 5 000€.

PROPOSITION DE RECRUTEMENT – VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'Agenda rural, le Gouvernement lance un dispositif porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à destination des territoires ruraux : le volontaire territorial en administration (VTA). Il vise à renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux (principalement les EPCI ou les communes), et sur le même modèle que le volontariat territorial en entreprise (VTE), permet à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau Bac+2 minimum, d'effectuer une mission au service du développement des territoires ruraux.

Le contrat du VTA prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois pour remplir une mission qui doit porter sur un apport en ingénierie, comme le soutien au déploiement du programme « Petites villes de demain » et l'appui des équipes et des élus dans le montage de projets, etc.

L'État accompagnera le recrutement d'un VTA par le versement d'une aide forfaitaire de 15 000 €, quelle que soit la durée de la mission, qui doit être entre 12 et 18 mois. Une première période de recrutement de 200 VTA à l'échelle nationale a débuté et s'étend jusqu'au 15 juillet 2021.

Il est proposé au Conseil municipal de faire acte de candidature pour le recrutement d'un VTA, pour l'appui au chef de projet petites villes de demain et en appui au responsable de l'Espace France service. Le recrutement ne se fera que si l'aide est accordée. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement, celui-ci peut sur le territoire de la commune, proposer au Conseil départemental l'inscription de chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette loi dispose notamment que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution.

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal, qui doit avoir proposé au Conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

L'inscription des chemins au PDIPR permet de créer des sentiers de randonnées. Un sentier est existant à Villejésus et un sentier doit être créé à Aigre.

Des plaquettes seront créées par la communauté de communes pour les valoriser. Ils figureront également sur l'application Loopi (offerte par Charentes tourisme).

Le Conseil municipal doit approuver l'inscription des chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

PROPOSITION DE PRESTATIONS PAR L'OFFICE DE TOURISME – GUIDE CONFÉRENCIER

L'office du tourisme propose de recruter un guide (juillet et août) et de le mettre à disposition de la commune pour effectuer des visites cet été sur l'ensemble du territoire, et notamment des visites guidées d'Aigre et Villejésus pour les individuels. Il est possible de faire un parcours, de visiter un lieu ou de faire les deux. Les réservations se feraient auprès de l'Office de tourisme mais les personnes régleraient directement leur visite auprès du guide qui reversera l'ensemble des sommes perçues à la mairie. Le Maire propose que le prix du parcours soit de 2 € par personne. L'Office du tourisme ne prendrait aucune commission.

Le coût horaire brut salarial est de 15 €. L'Office de tourisme refacturerait à la mairie le coût du salarié au prorata des heures qu'il aura réalisées sans autres frais (l'office de tourisme prendra en charge les frais kilométriques).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et propose que les visites aient lieu le jeudi après-midi.

ACHAT DE LA PARCELLE 411 A 387 (CHEMIN DE RANDONNÉE)

Le Maire fait part au Conseil municipal des échanges avec la SAFER relatifs à la vente de la parcelle 411 A 387, située sur un itinéraire de randonnée qu'il n'est pas possible de valoriser actuellement en raison du passage sur des parcelles privées (dont la 411 A 387, située à côté du moulin de l'Ouche).

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'acheter cette parcelle qui est mise en vente par la SAFER à 150 €. Il s'agirait d'un acte administratif qui n'aurait pas besoin de passer devant un notaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle 411 A 387.

ACHAT DE LA PARCELLE AH 977 (ATTENANTE A LA MAISON DE SANTÉ)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'acheteur de la maison de Madame Rault située rue des Orgougnes, ainsi que du terrain jouxtant la Maison de santé et permettant de la relier à la rue

des Orgougnes (superficie de la parcelle AH 977 : 624 m²). Le Maire précise que cette bande de terrain serait une opportunité pour la commune d'Aigre dans le cadre d'une future extension de la maison de santé, et pour créer un cheminement piéton vers cet équipement public. Monsieur Tardy serait vendeur au prix de 12 € le m². Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle 005 AH 977.

ACHAT DES TABLEAUX DE MARC MOUCLIER A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne communauté de communes du Pays d'Aigre avait acheté, en 1997, des tableaux de Marc Mouclier, ainsi qu'une œuvre peinte sur une porte de Désiré Fortoul pour 5 000 € environ. Le Maire rappelle que Marc Mouclier est un artiste local, né à en 1866 à Aigre, où son père était à la fois maire et notaire. Il a demeuré de nombreuses années sur notre commune, notamment au Chalet de Frontbrun à Villejésus, symbolisant le lien entre nos deux communes historiques.

Depuis plusieurs années, ces tableaux ne font l'objet d'aucune valorisation particulière et que la communauté de communes est vendeuse des tableaux. Le Maire rappelle également que l'école élémentaire porte son nom afin de lui rendre hommage.

Le Maire propose d'acheter ces œuvres et de les installer à l'école élémentaire ou dans le cadre d'un espace consacré aux expositions au sein de l'ancienne quincaillerie Dard.

Le conseil municipal accepte de faire une offre d'un montant de 1 000 € pour l'achat de ces œuvres. (1 voix contre)

CALITOM – INFORMATION SUR LA REDEVANCE SPECIALE

La redevance spéciale des ordures ménagères pour les collectivités est en place depuis 2008 mais n'est pas appliquée aux communes. La facturation aux communes sera mise en place progressivement : année blanche pour 2021, 1/3 du montant de la facture sera appelé en 2022, les 2/3 en 2023 et la totalité en 2024. La facture fictive s'élève à la somme de 12 719.20 €.

Le Maire-Adjoint, Christophe Tiphonnet a amorcé une réflexion avec CALITOM pour réorganiser le ramassage des ordures ménagères des bâtiments publics communaux, afin de diminuer la redevance annuelle, les économies envisagées dans les différents bâtiments communaux pourraient faire diminuer ce montant de 60%.

VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIEN SERVICE TECHNIQUE D'AIGRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de l'ancien atelier communal situé rue du pont boursier, la parcelle a une superficie totale de 1008 m². Le local de 180 m² a été entièrement vidé et n'a plus de vocation, suite au regroupement des deux 2 ateliers municipaux vers l'atelier de Villejésus. Ce bâtiment est situé, pour partie en zone rouge du Plan local d'urbanisme.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en vente de ce local et de le mettre en vente à 30 000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en vente cette parcelle pour un montant de 30 000 €.

POUR INFORMATION : PRÉPARATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE

Une réunion a eu lieu le jeudi 22 avril dernier avec le bureau d'études BETG. Une réunion de calage avec les partenaires aura lieu début juin. La priorité est l'aménagement du nouveau parking, à réaliser avant l'hiver.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE « NETTOYAGE DE PRINTEMPS »

Le Maire, en concertation avec les Adjoints, souhaitait proposer de reconduire l'opération « nettoyage de printemps », sur Aigre et Villejésus, en lien avec la commune de Tusson.

Après interrogation des services de la Préfecture et en raison de la crise sanitaire, il est à ce jour interdit d'organiser toute manifestation de plus de six personnes sur la voie publique. Le Maire informe qu'en fonction du calendrier de déconfinement le nettoyage de printemps pourra se faire plus tard.

POUR INFORMATION : POINT SUR LA REPRISE ET LES MESURES COVID

La Maire-adjointe, Sylvie Bris donne connaissance du nouveau protocole mis en place dans les écoles. Le protocole reste le même sauf si un cas de Covid est détecté. Les groupes sont maintenus.

La Maire-adjointe informe que plusieurs élèves ont été convoqués à la mairie en raison de leur comportement à la cantine où il y a beaucoup d'incivilités. Le Maire rappelle que les inscriptions en maternelle sont en cours.

VOTE DES SUBVENTIONS

La somme de 35 000€ a été inscrite au budget 2021 à l'article 6574 – subventions.

A la suite de la réunion de la commission « Animation du territoire » et de la commission « Solidarités », différents niveaux de subvention ont été proposés en fonction de différents critères (nombre d'adhérents, âge des adhérents ; niveau de compétition, personnes à rémunérer etc…).

Le Maire propose de voter la répartition des subventions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition des subventions pour l'année 2021. (Les membres des associations concernées n'ont pas pris part au vote pour les associations dont ils font partie).

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « L'ASSISE »

Le Maire rappelle que le club Marpen, dans la cadre des chantiers de jeunes, avait pour habitude tous les étés d'occuper des locaux et terrains appartenant à la commune historique de Villejésus.

Après rencontre avec la nouvelle association « L'Assise », le Maire propose d'établir une convention pour déterminer les liens entre l'association et la municipalité. Le Maire informe que l'association avait plusieurs lieux de stockage dans des bâtiments de la mairie de Villejésus et propose la mise à disposition d'un nouveau local pour les remplacer. Pour cette année, ils occuperont le terrain derrière la maison Valtaud et utiliseront les douches et sanitaires du terrain multisport. Le Maire informe qu'avec le projet de lotissement derrière la maison Valtaud, un droit de passage devrait être accordé pour relier la rue Haute au futur lotissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer la convention avec l'association l'assise.

ÉTÉ ACTIF 2021 A AIGRE – CENTRE SOCIO-CULTUREL DU PAYS MANSLOIS

Dans le cadre du dispositif été actif, les activités proposées sur la commune d'Aigre seraient les suivantes :

- Le vendredi 16 juillet de 10h 30 à 11h 30 : babycirque au Parc des Charmilles ;
- Le mercredi 21 juillet de 18h à 20h : ludothèque grand jeux en bois à l'aire de jeux de Villejésus devant l'église ;
- Le lundi 26 juillet de 14h 30 à 16h : tir à l'arc au Parc des Charmilles.

En cas de pluie, ces activités pourraient se dérouler dans les salles des fêtes.

Une permanence « été actif » aura lieu le jeudi de 10h à 12h dans le local de l'ancien office de tourisme, du 8 juillet au 12 août.

AVANCEMENT DU PROJET DE LOGEMENT D'URGENCE

PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION DE TERRAINS FAMILIAUX A BOIS BILLON

La Maire-Adjointe étant excusée, ces points sont reportés au prochain conseil.

Le Maire informe que l'arrêté du 8 janvier 2019 portant périmètre d'insalubrité au bois de la sablière a été abrogé.

INFORMATION SUR LES ENTRETIENS ANNUELS D'ÉVALUATION

Le Maire, l'Adjoint en charge du Cadre de vie, l'Adjointe en charge des Affaires scolaires et des Ressources humaines, et la Secrétaire générale ont procédé aux entretiens professionnels annuels du

personnel communal. Les entretiens étaient précédés d'une réunion de service : service administratif, service technique, service scolaire et entretien des locaux communaux.
Les agents sont satisfaits de la nouvelle organisation des services.

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE – ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. Le Maire présente les textes relatifs à l'organisation de ces scrutins. La date limite des inscriptions pour ce scrutin est le 14 mai. La réunion de la commission de contrôle se tiendra le 29 mai 2021.
L'Etat fournira des masques et des visières.
Deux élections se tiendront le même jour, le Maire propose de tenir deux bureaux de votes dans la même salle (un pour les départementales, un pour les régionales) pour chaque commune déléguée, soit deux bureaux à Aigre (salle des fêtes) et deux bureaux à Villejésus (salle des fêtes).

AVANCEMENT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU BOIS DE LA SABLIÈRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de parc photovoltaïque au sol porté par la Société Oxynergie au Bois de la Sablière. Il présente l'avancement du projet.
Les études environnementales sont terminées, il y a des espèces protégées donc la société doit déposer un dossier. Le calendrier prévisionnel prévoit une fin en 2024. Le Maire précise qu'il faudra prévoir le nettoyage par l'entreprise, du terrain, qui a été chiffré entre 900 000 et 1 200 000€. Pour l'instant l'accès y est interdit car des trous sont encore présents.

INFORMATION SUR LA RENÉGOCIATION DU CONTRAT TELEPHONIE

Les contrats de téléphonie et d'internet représentent une charge mensuelle pour la municipalité de l'ordre de 600 € par mois. Le Maire-Adjoint en charge des finances présente le résultat de la consultation lancée pour renégocier ces contrats, avec des économies de l'ordre de 50%. La société ATS propose 116 € pour la commune historique d'Aigre et 89 € pour Villejésus, il faudra prévoir en complément 756 € de matériel. Il s'agit d'une économie de l'ordre de 5 000€ par an.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT AMBROISIE

Le Maire informe que la lutte contre l'ambroisie, priorité du plan régional santé environnement, a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral en Charente depuis mai 2016. Ces arrêtés fixent l'obligation de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire dans tous les milieux publics et/ou privés. Le Maire, en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est responsable de l'application de cet arrêté. Un référent communal ou intercommunal ambroisie peut être désigné par délibération du Conseil Municipal. Ce référent aidera à repérer la présence de ces espèces, Participer à leur surveillance, Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération, Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.
Le Maire propose de nommer Damien Trillaud en titulaire et Tanguy Gaillard en suppléant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

NUMÉROTATION DE LA VOIRIE A « FONTBRUN »

A la suite d'un échange avec le propriétaire des bâtiments concernés et du Service des Impôts, il est nécessaire de redéfinir la numérotation des habitations à Fontbrun.
Le Maire propose d'ajouter le numéro 2 bis entre les habitations portant les numéros 2 et 4. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

QUESTION DIVERSES

- Réception des propositions de zonage pour le PLUI : La cartographie sera étudiée en commission attractivité.

- Le Maire informe que la convention « Petites Villes de Demain » a été signée. Le recrutement du chef de projet pour la communauté de communes est prévu.
- Le Maire informe du maintien des centres de vaccination alors que l'Etat préférait des « regroupements ». Il a plaidé pour le maintien du centre d'Aigre lors d'une réunion à la préfecture. Dominique Gautier assure 12h de secrétariat par semaine au centre de santé, la commune lui rémunère des heures complémentaires qui seront remboursées par Charente santé.
- Le Maire rappelle l'article paru dans la Charente libre concernant le pharmacien d'Aigre qui pourrait être condamné pour avoir vendu du gel hydroalcoolique dont la composition n'était pas encore autorisée au début de l'épidémie de covid-19. L'affaire est toujours en jugement donc il ne serait pas judicieux de faire de manifestation ou une pétition. Un courrier de soutien lui sera adressé au nom de la commune.
- Le Maire rappelle l'état du poteau téléphonique situé sur Aigre au Moulin de Gouge qui était tombé et ne fonctionnait plus depuis plusieurs mois malgré les demandes d'intervention auprès d'orange. Orange est intervenu et internet fonctionne à nouveau pour les habitants du secteur qui sont situés sur Saint-Fraigne.
- Le robot de tonte a été livré et est fonctionnel.
- Parc des Charmilles : Il reste des finitions à faire et des travaux en régie sont prévus. La borne camping-car est en marche. Des tables de pique-nique seront peut-être achetées, une décision modificative sera à prévoir.
- La réception des travaux de la bibliothèque intercommunale a eu lieu le 7 mai 2021.
- Le Maire informe le conseil de l'installation d'une nouvelle fleuriste dans les mêmes locaux que l'ancienne dans la grande rue.
- Plusieurs propriétaires ont signalé un problème de passage à Saint-Mexant car le seul accès possible à l'heure actuelle n'est pas praticable par les engins agricoles. Le Maire propose d'acheter un garage afin de le démolir pour élargir la rue, il faudra également prévoir une modification des câbles électriques car un poteau est également gênant. Accord du conseil.
- 7 réponses ont été reçues pour postuler à un emploi jeune cet été dont 1 jeune qui n'habite pas sur la commune mais est le fils d'un agent communal. Le conseil municipal accepte d'employer ce jeune.
- Cédric Varlet (service technique) est en arrêt maladie pendant plusieurs mois, il doit se faire opérer, il faut donc trouver quelqu'un pour le remplacer.
- FDAC 2021. Une modification est apportée, le devis est de 38 000 €, pour rappel 40 000 € étaient inscrits au budget. Ajout de deux chemins par rapport à ce qui était prévu initialement.
- Le Maire informe que l'aménagement extérieur des jardins d'Iroise se fera en lien avec le département. Il sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Un bâtiment situé dans la rue Basse à Villejésus appartenant à un propriétaire, décédé depuis 10 ans, fait l'objet d'un péril ordinaire. Le courrier de notification du péril a été envoyé aux héritiers.
- Les travaux sur le bâtiment situé 9 rue des Ponts ont été faits par l'entreprise ROBIN, la couverture a été refaite. Le bâtiment est désormais sécurisé. La commune va demander le remboursement des travaux à son propriétaire et nous bénéficions en plus de 613 € de la part de l'Agence nationale de l'habitat.
- La procédure pour la décharge située sur le terrain de Monsieur AUDONNET (bois de Bordeaux) est toujours en cours. Il passe au tribunal pour des faits identiques. Le Maire a lancé la procédure conformément à ses pouvoirs de police.
- Le Maire informe de l'arrêté pris contre un administré pour cesser la divagation de son chien. Il pourra être mis en fourrière la prochaine fois.
- France bleu propose de venir sur le marché afin de faire des interviews et des démonstrations culinaires. Le conseil municipal donne son accord.
- Le Maire informe que la société Abowind a notifié par écrit l'abandon de son projet photovoltaïque au Renclos.

- Pour la cérémonie du 8 mai, le public n'est pas autorisé, il y aura 2 porte-drapeaux.
- Les affiches de la série situées dans la grande rue ont été retirées car le bâtiment est en cours de vente.

RÉUNION DU VENDREDI 4 JUIN

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance.
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 07 mai.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS : CANDIDATURE DE LA COMMUNE NOUVELLE

La commune est labélisée « Villes et Villages Fleuris » pour la commune historique d'Aigre qui a obtenu 1 fleur. Les élus et agents ont amorcé la démarche afin d'élargir la labellisation à la commune nouvelle en incluant Villejésus, et en candidatant pour obtenir une deuxième fleur. Il n'y avait pas eu de visite du jury départemental en 2020 en raison de la crise sanitaire ; celle-ci devrait avoir lieu dans l'été. L'embellissement est poursuivi sur le territoire de la commune nouvelle, de même que la démarche de gestion raisonnée des espaces verts.
La candidature de la commune d'Aigre pour la deuxième fleur a été déposée.

PLUI : POINT D'ETAPE :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Cœur de Charente, les communes sont invitées à travailler sur le règlement écrit et graphique.
Pour mener à bien cette étape, les élus de la commission Attractivité se sont réunis pour étudier les plans de zonage de la commune.
Le Maire présente l'état d'avancement du PLUI : orientations d'aménagement et programmation, règlement et cartes graphiques.
Le document du COPIL sera adressé à chaque conseiller municipal.

PRÉSENTATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZA DE VILLEJESUS

La communauté de communes Cœur de Charente, en lien avec la commune, souhaite déposer un permis d'aménager dans le cadre des possibilités d'extension de la ZA de Villejésus, pour laquelle il ne reste plus de terrain viabilisé à la vente. La communauté de communes a retenu le cabinet Héteria.
Un premier zonage a été défini dans le règlement graphique du PLUI, il convient désormais d'affiner au mieux la demande, notamment concernant le nombre de lots, le découpage, etc.

TAXE DE SÉJOUR POUR LE PARC DES CHARMILLES

Créée par une loi de 1910, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des collectivités réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes. Sur le territoire, la taxe de séjour est collectée par le PETR – Pays du Ruffécois, et reversée à l'Office du Tourisme.
Pour l'aire de camping-car au Parc des Charmilles, la taxe de séjour est de 0,80 €/nuit/camping-car.
Le tarif fixé pour une nuit au Parc des Charmilles est de 5 €. Il convient que le conseil municipal détermine la manière de tenir compte de la taxe de séjour dans cette tarification.
Le Maire propose de réviser le tarif de stationnement à l'aire de camping pour 24 heures et de le fixer à 6.00 € à compter du 1er juillet prochain, afin de tenir compte de la taxe de séjour à reverser au PETR.
Accord du Conseil Municipal.

FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE

Le chantier de la bibliothèque intercommunale (dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie, propriété de la commune) a été réceptionné le 7 mai dernier. La bibliothèque ouvrira le 1er septembre.
Le Maire présente le projet de fonctionnement tel qu'arrêté lors d'une réunion entre la communauté de communes et les communes concernées par le réseau de lecture publique du pays d'Aigre. Les bibliothèques intercommunales de Tusson et Saint-Fraigne comptent 184 adhérents.

A l'ouverture de la bibliothèque d'Aigre (tête de réseau), les horaires d'ouverture seraient les suivants : 14 heures sur 5 demi-journées, réparties comme suit : Mardi matin 9h30 à 12h, le mercredi de 14h à 18h, jeudi de 9h30 à 12h, le vendredi de 16h à 18h, le samedi de 9h30 à 12 h. Des créneaux d'animations seront réservés aux écoles et à l'EPHAD.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES MARAIS A SAINT-MEXANT – ACHAT DE LA PARCELLE AC 94

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie rappellent les échanges lors du précédent conseil municipal, concernant l'aménagement de la rue des Marais à Saint-Mexant.
A ce titre, il est proposé que la commune fasse l'acquisition de la parcelle AC 94 (ancien garage en mauvais état) pour l'euro symbolique afin d'étudier un aménagement de voirie, seul accès à leurs terres de plusieurs exploitants. Le déplacement d'ouvrages électriques du secteur sera également discuté avec ENEDIS.
Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de la parcelle AC 94 à l'euro symbolique. Accord du Conseil Municipal (3 voix contre et 1 abstention).

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE D'AIGRE (AV DU 8 MAI) DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE DE L'EHPAD LES JARDINS D'IROISE

Le Maire et le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie rappellent les échanges lors du précédent conseil municipal, concernant l'aménagement de l'entrée d'Aigre (av du 8 mai) dans le cadre de l'ouverture de l'EHPAD Les Jardins d'Iroise. Celle-ci est prévue au mois d'octobre. Le Maire rappelle la délibération de l'ancienne Municipalité validant le déplacement du panneau de l'entrée d'agglomération d'Aigre, proposée par l'ADA dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du bourg, suite aux travaux de l'EPHAD « Les Jardins d'Iroise » et son ouverture prochaine.
Christophe Tiphonnet, présente le projet d'aménagement de voirie jusqu'à la SAUR (création d'un cheminement pour piétons et voie d'évitement), proposé par l'entreprise STPA à Cozes qui intervient sur le terrassement de l'EPHAD. Afin de pouvoir mener à bien les travaux, il convient d'ouvrir une ligne de crédits au budget de 30 000.00 €. Accord du Conseil Municipal.

REMPLACEMENT CEDRIC VARLET – CONTRAT AIDE DE 6 MOIS.

Le Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal que le service technique de la commune compte 8 agents à temps complet. Le Maire-Adjoint informe les élus que Cédric Varlet, agent au sein de l'équipe espaces verts, est en arrêt depuis le 24 mars, et jusqu'au 31 août au moins (en attente d'une opération). Le Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de recruter un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC – ex contrat aidé) pour une durée de 6 mois, afin de compléter l'équipe espaces verts qui est particulièrement sollicitée durant la période estivale.
Les demandeurs d'emploi engagés dans le cadre d'un PEC bénéficient d'un accompagnement au quotidien pour leur permettre l'accès à la formation et l'acquis de compétences. L'employeur bénéficie d'une aide de 45% à 80% selon la situation de la personne recrutée. Accord du Conseil Municipal.

VENTE DE L'ANCIEN ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de l'ancien atelier communal situé rue du pont boursier, d'une superficie totale de 1008 m². Ce local a été entièrement vidé et n'a plus de vocation. Les élus ont approuvé, lors du conseil municipal du 7 mai, la mise en vente de ce local au prix de 30 000 €.
Le Maire présente en séance les quatre offres reçues. Il propose de vendre le local à Xavier Partaud au prix de 30 000 € frais de notaire inclus. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

PRÉPARATION DE LA RÉUNION SUR LES PÔLES EDUCATIFS

Comme évoqué lors du Conseil municipal du 2 avril, il est rappelé la tenue, en mars 2021, d'une réunion organisée par la Direction départementale de l'éducation nationale sur le thème « école et ruralité », qui s'orientait sur la création de « pôles éducatifs » en milieu rural. Une prochaine réunion aura lieu le 24 juin en présence de l'ensemble des communes du secteur.

Le Maire fait part de la proposition de position la commune d'Aigre, à savoir un maintien du fonctionnement des écoles d'Aigre avec l'intérêt pour de nouveaux projets à développer avec l'Education nationale, et une volonté d'un maintien de l'équilibre avec les autres écoles rurales du secteur. Soutien à l'unanimité du conseil municipal.

RESTAURATION SCOLAIRE : PRÉSENTATION DU PROJET « JARDIN EDUCATIF ».

Philippe Bras, cuisinier du restaurant scolaire, et les élus de la commission, travaillent sur un projet de jardin potager pédagogique. Une réunion de la commission a eu lieu le 3 juin, avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

L'APE avait été sollicitée pour porter le dossier au budget participatif, mais préfèrerait le déposer au budget participatif 2022. Il est prévu que le cuisiner établisse un comparatif avec d'autres communes qui auraient mené un projet similaire.

PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION DE TERRAINS FAMILIAUX A BOIS BILLON (PORTÉ PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La Maire présente le projet porté par la communauté de communes Cœur de Charente relatif à la création de deux terrains familiaux à Bois Billon, sur des terrains appartenant actuellement à la commune d'Aigre, et dont la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Le Maire propose que le terrain soit mis à disposition à la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence, plutôt qu'une vente à l'euro symbolique.

Une réunion technique a eu lieu avec la communauté de communes, l'association « Le Chemin du Hérisson » et les gens du voyage. Des WC provisoires vont être aménagés en l'attente des travaux des terrains familiaux. De nombreuses plaintes ont été faites par des promeneurs, riverains et exploitants concernant l'état du chemin et des terrains agricoles autour de Bois Billon ; les élus vont régulièrement sur site afin d'y remédier.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION

Le Centre de Vaccination, porté par les professionnels de santé du Pays d'Aigre en lien avec la municipalité, poursuit la vaccination contre le coronavirus au sein de la maison de santé intercommunale d'Aigre. Un appel aux bénévoles a été lancé pour assurer l'accueil. En parallèle, le Maire présente la proposition de Charente Santé pour un partenariat sur le secrétariat. Dominique Gautier est détaché quelques heures du secrétariat de Mairie afin d'assurer une partie du secrétariat au centre de vaccination. Le département par convention dédommagerait la commune. Un autre agent devrait être recruté en CDD par le département. Accord du Conseil Municipal.

INVESTISSEMENTS 2021 : POINT D'ETAPE SUR LES SUBVENTIONS ET MISE A JOUR DES PLANS DE FINANCEMENT

Le Maire présente l'état des subventions (DETR et DSIL) obtenues ou refusées à date, et les échanges en cours avec les partenaires financeurs.

- Espace France Services : Accord DETR (202 123.50 €).
- Charmilles – tranche 3 (lavoir) : Accord DSIL exceptionnelle plan de relance (25 000 €).
- Aménagement et valorisation du secteur de l'Eglise : DETR refusée. Il est prévu de solliciter le SDEG dans la cadre de l'effacement de réseau. Les travaux pourraient être réalisés en deux phases, avec priorité à la partie démolie.
- Rénovation énergétique des bâtiments : DETR refusée.
    - Le plan de financement sera modifié, incluant une sollicitation auprès du Conseil départemental et une augmentation de la part demandée au LEADER (fonds européens). Accord du Conseil municipal.

DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Afin de tenir compte de modifications apparues depuis le vote du budget, il est soumis au vote une décision budgétaire modificative proposée ci-dessous :

- Dépenses de fonctionnement :
  - Réajustement cotisation ATD (sauvegarde) 500
  - Fournitures (fonctionnement) 11 113
  - **Total** **11 613**
- Recettes de fonctionnement :
  - Subvention ANAH – péril imminent (bien Badenhorst) 613
  - Taxes fiscales (régularisation) 11 000
  - **Total** **11 613**
- Dépenses d'investissement :
  - 21 - achat parcelle 411 A 387 (chemin randonnée L'Ouche) 500
  - 21 – achat parcelle AH 977 (maison de santé) 10 000
  - 2315 – Aménagement avenue du 8 mai 30 000
  - 2315 – Aménagement Saint-Mexant 10 000
  - 4541 – Travaux péril imminent (bien Badenhorst) 1 500
  - 21568 - Poteau incendie les granges 2 700
  - Travaux Pôle de services au public (ajustement) 20 000
  - Dépenses imprévues (investissement) 4 800
  - **Total** **79 500**
- Recettes d'investissement :
  - 4541 Remboursement péril imminent (bien Badenhorst) 1 500
  - Vente immeuble Saint-Aubin (bien Brejasson) 78 000
  - **Total** **79 500**

A la suite de la décision de vendre l'ancien atelier communal d'Aigre à environ 27 000.00 € net vendeur, la décision modificative ci-dessus sera rééquilibrée en incluant la recette supplémentaire de 27 000.00 € en investissement. Accord du Conseil Municipal.
Précision de Nadia Caillaud, à la suite de la donation de Madame Bréjasson, qui souhaiterait que la commune poursuive l'entretien de sa tombe au cimetière. Le Maire indique que cela sera fait, et que de la même manière il souhaite faire le point sur les donations de biens à la commune qui nécessiteraient l'entretien des tombes des personnes concernées, par la municipalité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIÈRE – ADHÉSION DE 3 COMMUNES.

A la suite du dernier conseil syndical du Syndicat Mixte de la Fourrière 16 qui s'est déroulé le 22 avril dernier, il convient de valider le projet de statuts, approuvant l'intégration des communes de Chabrac, Turgon et Vindelle. Avis favorable du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

- Le recensement de la population aura lieu en 2022. Le Maire propose de nommer Isabelle Guigon, coordonnateur communal de la collectivité. Accord du Conseil Municipal.
- La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 29 mai dernier. Il a été notifié par courrier aux électeurs leur changement de bureau de vote à l'intérieur de la commune.
- M. Négret, Pharmacien d'Aigre fait don à la commune de masques de protection. Remerciements des élus.
- Le Maire confirme qu'un courrier de soutien a été adressé à M. Négret pour sa poursuite dans la fabrication de gel hydro-alcoolique en début de pandémie.
- A la demande de l'Association l'Assise et à l'occasion de leurs portes ouvertes, les panneaux électoraux ont été déplacés devant la salle des fêtes de Villejésus.
- La fontaine de Villejésus a été remise en service.
- A l'occasion de la réouverture des bars et restaurants d'Aigre, le 9 juin prochain, le Maire a autorisé les responsables d'établissements d'Aigre à agrandir leur terrasse sur le domaine public. L'arrêté pris par l'ancienne municipalité et fermant la rue de l'Hôtel de Ville à la

circulation le jeudi matin sera mis en application afin de permettre au restaurant le Bilboquet d'agrandir sa terrasse sur la rue.

- L'Acte de vente de la maison Brejasson à M. Colledeboeuf est en cours de rédaction et sera signé prochainement.
- -Le Maire donne lecture de la lettre du Directeur du Président de « Marpen Insertion et Formation » faisant part de sa déception de n'avoir pu acquérir l'immeuble Bréjasson.
- Octobre rose : Dans le cadre de la campagne de dépistage du cancer du sein, le PETR porteur du Contrat local de Santé, propose cette année aux collectivités de participer à une action de communication par la pose de parapluies roses dans une rue ou place au prix de 3 € l'unité. Accord du Conseil Municipal.
- Avancement domicile groupé SOLIHA en cours : Acte authentique de bail en cours de rédaction à valider par la municipalité.
- Les travaux d'agrandissement du columbarium de Villejésus ont été réalisés par l'Entreprise Poitou Granit et sont terminés : déjà 1 case vendue.
- Le Maire donne lecture de la lettre de mécontentement de Françoise Cartron sur l'état du cimetière. Il rappelle les contraintes qui s'appliquent à nos agents et la vigilance des élus à ce sujet, cela sera de nouveau expliqué dans le prochain conseil municipal.
- Le Maire fait part de la candidature de la commune d'Aigre aux « Victoires de l'Investissement Local » pour les travaux d'aménagement du Parc des Charmilles.
- Un engin agricole a percuté le pont situé à la Motte, il est prévu la sécurisation de ce passage et un diagnostic de cet ouvrage.
- Le surpresseur installé au renclos est toujours en disfonctionnement suite à l'intervention de SOGEA.
- Lecture de la réponse du Ministre de l'éducation nationale suite à la lettre de mécontentement que lui a adressé le Maire pour la suppression du poste « plus de maître que de classe ».
- L'organisation du temps scolaire restera sur 4 jours pour l'année scolaire 2021/2022.
- Poursuite de la procédure contre M. Audonnet pour dépôt sauvage d'ordures (Bois de Bordeaux).
- Projet de Parc photovoltaïque au sol au bois de la sablière : les sondages ont été réalisés et les trous n'ont pas été rebouchés, le bail emphytéotique le prévoyait. Le Maire a adressé un courrier de mise en demeure à la Société OXYNERGIE.
- Présentation du dossier d'information de SFR concernant l'antenne située au Bois de la Sablière qui va évoluer pour apporter de nouveaux services et permettre une meilleure utilisation du réseau téléphonique. Le dossier est consultable en mairie.
- La commune est inscrite sur la plateforme « Clean2gether » qui permet aux particuliers de signaler des dépôts sauvages.
- Sauvegarde 3, 2, 1 (permettant la sauvegarde sur trois supports différents). La commune a souscrit à l'option « usages collaboratifs », pour prise en main à distance (télétravail).
- RGPD : l'ATD a été missionné par la Commune. Rendez-vous fixé avec l'ATD le vendredi 11 juin à 14 heures.

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget est composé d'un budget principal, qui rassemble les dépenses et recettes de la commune, et de 5 budgets pour les opérations spécifiques :

- Caisse des écoles : restauration scolaire pour les écoles publiques,
- CCAS : aide sociale de la commune,
- Cœur de Pays : réaménagement de bourg à Aigre au début des années 2000,
- Lotissement Le Renclos : première tranche lotissement Le Renclos,
- Lotissement Valtaud : création d'un lotissement à Villejésus

Fonctionnement : dépenses et recettes courantes et récurrentes

Dépenses	**1 986 737**
Charges à caractère général	538 525,00
Charges de personnel et frais assimilés	575 200,00
Atténuations de produits	22 818,00
Dépenses imprévues	102 684,74
Virement à la section d'investissement	390 000,00
Opérations d'ordre entre sections	22 000,00
Autres charges de gestion courante	325 875,00
Charges financières	5 000,00
Charges exceptionnelles	2 534,26
Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	2 100,00

Recettes	**1 986 737**
Résultat d'exploitation reporté	657 999,87
Produits de gestion divers	59 799,13
Impôts et taxes	743 464,00
Dotations, subventions et participations	490 473,00
Autres produits de gestion courante	35 000,00
Produits exceptionnels	1,00

Investissements : principaux projets

Aménagement du Parc des Charmilles	333 480
Lotissement Valtaud à Villejésus (budget annexe)	322 714
Aménagement des abords de l'église d'Aigre	310 000
Acquisition de l'ancienne Quincaillerie Dard	245 000
Pôle de services au public (Espace France Services + distributeur de billets)	160 000
Rénovation énergétique de la mairie d'Aigre	156 000
Travaux de voirie 2019 -2020 - 2021	141 362
Surpresseur Le Renclos	60 055
Travaux bâtiment "La Cagouille" (EPF)	40 000
Rénovation des logements de l'ancienne trésorerie	24 462
Robot de tonte pour le stade de foot	21 000
Aides aux rénovations de façades	15 000
Démolition de biens vacants et sans maître	12 000
Sol de la cantine de l'école élémentaire	8 500
Matériels pour le service technique	5 000
Site internet	5 000
Aménagement extérieur du domicile groupé pour personnes âgées	5 000
Fournitures et pose des décors de Noël 2020	3 862
Aménagement de Saint Aubin et démolition d'une grange en ruine	3 500
Plantations pour le rond-point de la ZA de Villejésus	3 000
Réhabilitation des WC publics de Villejésus	2 000
Agrandissement columbarium de Villejésus	1 805

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Cérémonies commémoratives

Malgré la crise sanitaire, la municipalité a veillé à ce que soit maintenue, à Aigre et à Villejésus, la cérémonie commémorative du 8 mai 1945. Nous avons pu également organiser une cérémonie pour l'appel du 18 juin. Nous remercions les anciens combattants et les forces de l'ordre pour leur présence.

Résultats des élections départementales et régionales à Aigre

Elections départementales 1er tour

	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	713	442	1155
Votants	308	212	520
Nuls	12	2	14
Blancs et vides	6	4	10
Exprimés	290	206	496
B. Fouré/F. Geoffroy	225	140	365
A. Baudrillat/G. Dudouit	65	66	131

Elections départementales 2ème tour

	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	714	440	1154
Votants	335	209	544
Nuls	7	4	11
Blancs et vides	11	5	16
Exprimés	317	200	517
B. Fouré/F. Geoffroy	251	133	384
A. Baudrillat/G. Dudouit	66	67	133

Elections Régionales 1er tour

	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	713	442	1155
Votants	307	210	517
Nuls	11	6	17
Blancs et vides	7	11	18
Exprimés	289	193	482
Edwige Diaz (RN)	57	46	103
Alain Rousset (PS)	63	47	110
Guillaume Perchet (LO)	4	2	6
Clémence Guetté (FI)	8	7	15
Nicolas Thierry (EELV)	22	21	43
Edie Puyjalon (LMR)	15	11	26
Nicolas Florian (LR)	83	41	124
Geneviève Darrieussecq (LREM)	37	18	55

Elections Régionales 2ème tour

	Aigre	Villejésus	Aigre Commune nouvelle
Inscrits	714	440	1154
Votants	331	207	538
Nuls	10	8	18
Blancs et vides	13	13	26
Exprimés	308	186	494
Edwige Diaz (RN)	65	47	112
Alain Rousset (PS)	92	60	152
Nicolas Thierry (EELV)	35	15	50
Nicolas Florian (LR)	80	40	120
Geneviève Darrieussecq (LREM)	36	29	65

Mise en place du centre de vaccination

Grâce au partenariat entre les professionnels de santé du pays d'Aigre et le centre départemental de santé, avec le soutien de la commune d'Aigre (qui prête du matériel et met à disposition un agent administratif) et la communauté de communes Cœur de Charente, la maison de santé intercommunale à Aigre accueille, depuis janvier 2021, un centre de vaccination contre la COVID-19. De nombreux habitants du territoire charentais ont pu s'y faire vacciner, grâce à la proximité et la réactivité des équipes auxquelles nous renouvelons nos remerciements, ainsi qu'à l'engagement des bénévoles que nous saluons.

Le centre de vaccination se trouve à la maison de santé (2 A rue Traslefour à Aigre).
Horaires d'ouverture du secrétariat du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
Téléphone du secrétariat du centre de vaccination : 06 02 09 69 83

La commune d'Aigre lauréate du label « Petites Villes de Demain »

A la suite de la candidature portée par la municipalité et la communauté de communes, la commune d'Aigre a été labellisée « Petite ville de demain » en décembre 2020 !
Le programme « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes rurales, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.
La municipalité d'Aigre souhaite se saisir de cette opportunité pour mettre en œuvre ses projets pour insuffler une nouvelle dynamique pour l'habitat et l'économie sur la commune.

Aide au ravalement de façades

Une opération d'incitation au ravalement des façades débutera le 1er juillet 2021. La Commune d'Aigre est concernée dans sa totalité. En fonction du nombre de demandes, les immeubles situés sur les axes passants seront retenus.
Cette aide est mise en place afin de lutter contre la dégradation de l'habitat et aider à l'embellissement de la commune.
Un dossier peut être retiré en mairie. Chaque demande d'aide sera ensuite présentée au Conseil Municipal et un jury d'attribution qui sera constitué avec les membres de la commission « attractivité » désignera les bénéficiaires de cette aide.
Renseignements auprès du secrétariat de la mairie.

Ouverture de deux nouveaux commerces

La Mercerie Verte
Retardée par la situation sanitaire la Mercerie Verte est ouverte depuis le 2 février dans les locaux de l'ancienne Maison de la presse.
Nous souhaitons pleine réussite à Gladys Renaud, gérante du magasin ! Contact : 06 76 48 71 99

Art et Fleurs
Après le départ de Fleur d'orangé, Corine et Emilie nouvelles fleuristes créateurs se sont installées au 35 Grande-rue depuis le 12 mai.
Mail : artetfleurs.aigre@gmail.com
Tel : 07 66 58 23 21

Marché des producteurs de pays le 17 septembre

À la suite de la candidature déposée par la municipalité, en lien avec le comité de foire, la commune d'Aigre aura le plaisir d'accueillir un Marché des Producteurs de Pays le 17 septembre 2021 ! Celui-ci se déroulera au Parc des Charmilles.
Notez la date dans vos agendas !

La commune d'Aigre forme un partenariat avec Enedis !

Dans le cadre de la labellisation de la commune d'Aigre en tant que « Petite ville de demain », ENEDIS, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, va accompagner la collectivité dans la réussite du plan d'actions, en particulier sur la rénovation énergétique des bâtiments et la diminution de la consommation.

Pour répondre à une volonté de l'équipe municipale et des habitants, nous allons également améliorer l'aspect visuel de quatre postes de transformation électrique (rue des Orgougnes, parking de l'église de Villejésus, rue de la croix du Perret et rue des ponts). Le nettoyage des postes sera réalisé par le chantier d'insertion de Mansle, la Commune d'Aigre fournira la matière première, les fresques seront réalisées par un artiste local sur deux des postes.
La convention a été signée la semaine dernière entre la commune, ENEDIS et le chantier d'insertion de Mansle.

Aigre de retour dans les années 1960 !

Durant plusieurs mois, vous avez pu observer le retour d'affiches des années 1960 devant l'ancienne pharmacie située au 30 de la Grande rue ...
Il s'agit d'un partenariat avec l'équipe de production qui a tourné dans notre commune au mois de novembre 2020, et qui a accepté la demande de la municipalité de nous donner ce décor en souvenir.

Nous les remercions chaleureusement, de même que le propriétaire du bâtiment pour son accord, et les services techniques qui ont protégé et verni ce mur, afin de prolonger cet aspect « rétro ».
Dans le cadre de la mise en vente de ce bâtiment, le décor a été retiré, avant d'être exposé à une autre occasion dans un nouvel endroit.

Remise en service de la fontaine de Villejésus

Après être restée à l'arrêt pendant plusieurs années, nous avons souhaité remettre en service notre belle fontaine sur la place de la Mairie à Villejésus. Grâce à nos agents, elle a retrouvé son lustre d'antan : merci à eux !

La commune agit pour la prévention routière

Au sein de la commune nouvelle d'Aigre, le conseil municipal souhaite impulser plusieurs actions sur la prévention routière, sous la coordination de la déléguée prévention routière Émilie Roux.
Nous avons fait le choix de solliciter le prêt, auprès de la CDC, d'un radar pédagogique, afin d'analyser les vitesses dans différentes rues et ainsi par la suite proposer des aménagements rendant notre ville plus sécuritaire.

Ci-dessous, le tableau d'analyse répertoriant les différents critères. Sur l'ensemble des lieux, la vitesse moyenne est dans la norme ou proche mais avec des vitesses de pointe parfois très élevées.
Nous échangeons régulièrement avec les services du département pour sécuriser certains axes. Par exemple, des panneaux plus gros vont être installés rue des 7 Portes au carrefour avec la rue Traslefour, pour éviter de prendre les sens interdits.

Nous souhaiterions avec l'association « Prévention Routière » organiser des actions sur le thème « Rappel du code de la route, restez un modèle », destinées aux personnes ayant passé le permis depuis un certain nombre d'années
Pour cela, les personnes intéressées doivent prendre contact auprès de la mairie d'Aigre.

Enfin, nous participerons au label des communes qui s'engagent pour la prévention et la sécurité routière en inscrivant la commune nouvelle d'Aigre au label « Ville Prudente ». Il permet de noter notre ville sur cinq niveaux et ainsi d'améliorer sur le long terme notre politique de prévention.

	Route des cagouilles VILLEJESUS	*Route de Matha AIGRE (Radar à 50)*	*Route de Matha AIGRE (Radar à 90)*	*Rue des Charrières AIGRE*	*Rue du 8 Mai 1945 AIGRE*	Route des cagouilles Basleville VILLEJESUS
Nombres Véhicules entrants par jours	636	254	543	1540	1247	606
Nombres Véhicules Sortants par jours	685	258	530	//////////////////////	1201	592
Vitesse Moyenne entrant	50,64	47,43	48,07	40,37	39,51	52,04
Vitesse Moyenne sortant	58,73	54,96	55,08	//////////////////////	41,16	52,73

Rappel sur l'entretien des espaces verts et des cimetières

Nous recevons régulièrement des remarques sur l'entretien des espaces verts et des cimetières. Il faut rappeler que depuis le 1er janvier 2017 la commune a progressivement supprimé les pesticides pour l'entretien des espaces verts et s'est engagée vers le « zéro phyto » dans les espaces publics conformément aux obligations nationales dans ce domaine. Les employés communaux ont mis en place un plan de gestion et d'entretien des espaces verts.
Des jachères fleuries remplacent progressivement l'herbe le long des trottoirs eux-mêmes enherbés. Dans les massifs de plus en plus de plantes vivaces peu gourmandes en eau remplacent des plantations annuelles et le paillage diminue le nombre d'arrosage en été. L'engazonnage des cimetières qui s'est fait en plusieurs étapes nécessite un entretien régulier, nous y sommes vigilants et avons renforcé la fréquence des passages.
Dans les cimetières des bacs de tri sont à disposition du public.

Recyclage des téléphones mobiles

Dans le cadre d'un partenariat avec Orange et Emmaüs France, la commune d'Aigre met à votre disposition une boîte de collecte au secrétariat de mairie pour récupérer les téléphones mobiles usagés et accessoires, afin qu'ils soient recyclés.

Voitures ventouses

Enfin ! Après plusieurs mois de procédure, nous avons enfin pu faire procéder à l'évacuation de deux « véhicules ventouses » qui gênaient le stationnement sur la place de l'Eglise d'Aigre et la place le long de la rue Froide.
Les propriétaires étaient décédés respectivement depuis deux ans et quatre ans, ce qui implique une procédure spécifique, lancée depuis près d'un an et qui a abouti en ce début de semaine.

Columbarium de Villejésus

Le columbarium de Villejésus composé de 12 cases était complet. En attendant la réalisation d'un nouveau columbarium, éventuellement dans un ancien monument funéraire après reprise, quatre cases viennent d'être ajoutées sur celui existant par l'entreprise Poitou Granit de Ruffec pour un montant de 1 100 € HT.

Vigilance pour nos amis les animaux

Un petit point sur nos animaux sur la commune. Nous avons eu diverses interventions concernant des chiens errants dont deux sont partis au refuge de l'Angoumois.
On nous a également amené à la mairie trois chiots justes nés. Ces chiots récupérés par un couple d'anglais étaient posés à côté d'une poubelle dans un sac de congélation. Quelle honte une telle cruauté !
Ils ont été récupérés par notre élue responsable des animaux qui les a recueillis chez elle, leur a permis de survivre et surtout de trouver chacun une nouvelle famille où ils vivent heureux.
Il y a peu, c'est le tour d'une chatte et un chaton retrouvés dans un sac poubelle fermé. Encore une fois nous nous en sommes occupés et avons eu la chance de leur apporter à eux aussi une solution d'adoption.
Nous rappelons qu'avoir un animal engage à beaucoup de responsabilités. Si l'on choisit de ne pas stériliser l'animal, on assume une portée éventuelle et on ne les abandonne pas.
Rappel : les chiens en balade sans surveillance sur la voie publique sont interdits.

L'aide au puçage a permis d'identifier 15 chats et chiens. Cette aide de 10 € est toujours disponible en s'adressant au secrétariat de la mairie.

Lutte contre les incivilités et propreté

Plusieurs chiens errants ont été signalés sur le territoire de la commune et des déjections canines souillent parfois les rues ainsi que les jardins.
Nous rappelons aux propriétaires d'animaux domestiques que chacun est tenu, aux termes de l'article 1385 du Code civil, d'assumer la garde et la surveillance de son animal.

Robot de tonte

La commune a décidé l'achat d'un robot de tonte pour l'entretien du stade de football. Cela permet de redéployer le temps de travail d'un agent sur l'entretien des espaces verts et des cimetières.
Le robot acquis auprès des établissements Tardy vient d'être installé. La plateforme abritant le dispositif de recharge a été réalisée en régie par les employés communaux.
Le montant de l'acquisition est de 17 160 € HT
Il est financé à hauteur de 80% du HT par le programme européen Leader.

Réhabilitation des chemins

Chaque année, la commune d'Aigre dédie une part de son budget à l'entretien de la voirie communale. A compter de l'année 2021, le Conseil Municipal a décidé de porter le montant de cette enveloppe de 30 000 à 40 000 €.
La Communauté Cœur de Charente assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de voirie pour le compte de la commune, avec un financement par le Conseil Départemental dans le cadre du FDAC (Fond Départemental d'Aide aux communes).
Au titre de la programmation annuelle votée en 2020 l'entreprise Bernard TPGT de Villejésus a réalisé des travaux de réfection de voirie sur les voies suivantes : Rue des Orneufs, Impasse du moulin à L'Ouche, Impasse après l'église, Impasse du poste, VC de L'Ouche, Rue du professeur Michel, Chemin des écoliers à Chollet, VC 205 Lotissement Saint-Aubin, VC 205 + impasse tilleul centre Saint-Aubin, VC 101 à Villejésus, VC impasse de l'église, VC impasse Gironville.
Par ailleurs, nous avons également programmé pour cette année les travaux afin de remettre en état le chemin N° 9 de Villejésus situé dans le prolongement du chemin des Vallées après la ZA de Villejésus.

Maisons en vente

Dans une volonté d'optimiser la gestion communale, nous vendons les biens appartenants à la commune, et dont nous n'avons plus l'utilité.

Le bien « Pourrut » acquis par la commune historique de Villejésus, est en vente pour la somme de 15 000 €	A la suite de la procédure de bien vacant sans maître concernant le bien « Hury » à Villejésus la maison est en vente pour la somme de 5 000 €.
La maison issue du leg Bréjasson à Villejésus est en cours de vente pour la somme de 78 000 €	Le bâtiment de l'ancien atelier communal à Aigre est en cours de vente pour un montant de 27 000 €

Réhabilitation des WC de Villejésus

Les WC publics de Villejésus, situés à côté de l'église, vont être réhabilités à la fin de l'année.

Domicile groupé pour personnes âgées : début des travaux prochainement

SOLIHA, acteur associatif du logement, porte en lien avec la municipalité d'Aigre la création d'un domicile groupé pour personnes âgées en cœur de bourg, dans la Grande Rue, à proximité des commerces et services. Six logements seront dédiés aux personnes en perte d'autonomie, et un septième sera créé à côté pour accueillir une famille, avec des loyers modérés.
Les travaux débuteront à la rentrée, pour un chantier qui va durer plus d'un an !

Travaux pour le distributeur de billets et l'Espace France Services

La municipalité d'Aigre souhaite faire de la revitalisation du territoire une priorité du mandat.
Une action majeure à ce titre est l'achat d'un bâtiment situé en cœur de bourg, quincaillerie qui a fermé ses portes au 31 décembre 2020, pour en faire un « pôle de services au public et du numérique ». Le conseil municipal a délibéré favorablement sur l'achat de ce bâtiment, lors de sa réunion du 4 décembre 2020.
Ce pôle abritera notamment un Espace France Services, un distributeur de billets, des logements locatifs, un jardin en bord d'eau à valoriser, et un « Espace tiers lieux / numérique » objet de la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt. Les travaux de préparation pour l'installation du DAB sont en cours et effectués en régie par les employés communaux

Aménagement Avenue du 8 mai

Dans le cadre de la création de l'accès au nouvel EHPAD à l'entrée d'Aigre, la commune a décidé de réaliser des aménagements aux abords sur l'avenue du 8 mai 1945, comprenant un cheminement doux et des espaces verts. Cela contribuera également à améliorer notre entrée de bourg.
Ces aménagements permettront aussi de sécuriser l'accès à l'EHPAD, qui se fera via une voie d'évitement en cours de création. Le panneau d'entrée de l'agglomération sera en outre implanté plus haut afin de casser la vitesse.

Logements communaux

En parallèle de la réalisation, par la Communauté de Communes Cœur de Charente, de la bibliothèque intercommunale, la commune porte la réhabilitation du logement situé au-dessus, et qui a été divisé en deux logements. L'un d'entre eux sera loué à l'EHPAD Habrioux afin d'héberger le service administratif durant les travaux de l'EHPAD.

École Maternelle d'Aigre

Comme chaque année, les petits de l'Osme prennent beaucoup de plaisir à participer à la réalisation d'une parcelle de jardin sur le site de l'Isle Nature de Saint-Fraigne. C'est chaque fois l'occasion de créer dans un espace végétal, avec cette année un thème qui ne leur a pas manqué d'inspiration : « RIRE & DÉLIRE »

La volonté des enseignantes était d'utiliser des objets de récupération à recycler… une récolte fructueuse de bouteilles en plastique, de bottes, parapluies et sacs usagés, de boites de conserve, de bouchons de toutes sortes ont aiguisé l'imagination des petits comme des grands !

Les visiteurs peuvent ainsi découvrir des accumulations de pots de toutes tailles à la manière d'un jeu de construction, une forêt d'arbres insolites (arbre à crayons, arbres à doudous, arbres à chatouilles, arbres aux fleurs étranges et luxuriantes …), de drôles de petites bêtes du jardin cachées de-ci de-là, un bonhomme rigolo qui vous propose de rivaliser d'espièglerie pour prendre un selfie de votre plus belle grimace, un bar à senteurs trompeuses…, un espace « d'expressions et de petits mots d'enfants » glanés par les enseignantes et qui font sourire !!!

Parce que les petits de l'école se sont « éclatés » et qu'un jardin « POUR de RIRE » ça fait du bien au moral… nous vous invitons tous à venir découvrir notre parcelle ainsi que celles des autres concepteurs.

Annette Bonnet, directrice de l'école maternelle d'Aigre

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARC MOUCLIER

C'est avec une batucada digne du carnaval de Rio que les élèves de l'école Marc Mouclier ont fêté la fin de l'année scolaire.

Ce projet musical a été initié par « la fabrique à chansons », projet proposé par la NEF, le festival musique métisse et l'inspection de l'éducation nationale mené par la classe de CM1-CM2. Les élèves de Mme Penouty ont fait raisonner les murs de notre école pendant ces six derniers mois avec leur chanson riche d'espoir et de solidarité.
Les élèves des classes de CP/CE2-CM1 sont devenus avec l'aide de « Johann Succingeas » de véritables batuqueiros avec des instruments aux noms exotiques comme caixa, tamborim, surdo, cuica, pandeiro, agogos, reco-reco…

Les écoliers de la classe de CE1 accompagnés de Mina Small ont ponctué ce spectacle de chants et de percussions corporelles.
Tout ce travail de coopération et d'écoute a donné naissance à un moment musical convivial et festif. Celui -ci a été filmé pour que les enfants puissent partager leur réussite, échanger sur cet instant magique malgré cette ambiance particulière imposée par les mesures sanitaires nécessaires liées à la COVID.
Pendant cette année scolaire riche en aléas, le spectacle est venu jusqu'à nous avec la prestation du groupe Balkan Kartet. Ce quartet a également accompagné la classe de CM1-CM2 dans leur création.

L'environnement a aussi été la source de notre travail dans les différents projets de classe :
- Le Vendée Globe pour les CE1 et par ce biais la découverte de notre planète et l'étude de l'eau,
- La plantation d'arbres pour les CE2-CM1,
- Le tri des déchets pour les CM1-CM2 en partenariat avec Calitom,
- L'école à ciel ouvert pour les CP et les CE2 dans le parc des Charmilles.

C'est sur un rythme entrainant que l'équipe enseignante, éducative et les élèves de l'école Marc Mouclier vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous le jeudi 2 septembre pour la rentrée.

ÉCOLE NOTRE-DAME

Un potager dans notre école.

La classe de CP-CE1 a créé un potager au sein de l'école, dans le cadre d'un projet sciences en lien avec les jardins d'Isis. Les élèves ont commencé par planter des graines. On y trouve des carottes, des radis, des fèves, de l'ail, des oignons mais aussi des pommes de terre, de la salade et des choux. Puis, ils ont appris à entretenir le jardin à l'aide de produits naturels comme le purin d'orties. Ensuite, ils ont eu la chance de goûter quelques-unes de leur production en réalisant des brochettes de légumes crus et des bonhommes pains de mie-légumes.

Sensibilisation sur l'eau.

Les CE/CM1/CM2 ont participé au programme Re-Sources sur la sensibilisation sur l'eau avec le groupe Ornithologique des Deux- Sèvres.

Ils ont eu trois animations au bord de l'Osme. Les séances les ont amenés à réfléchir à la qualité de l'eau et l'importance de la protéger pour la faune et la flore. Ils ont pêché des petites bêtes de l'eau, les ont identifiées et dessinées. Des moments qu'ils ont appréciés.

La classe a également travaillé cette année sur l'écocitoyenneté en s'appuyant sur des animations de Charente Nature. Ils ont réfléchi sur le trajet des aliments, d'où viennent les aliments, les objets que nous achetons. L'importance également de limiter les emballages et de bien trier les déchets.

Des insectes dans le jardin et dans la classe.

Cette année en maternelle, nous nous sommes intéressés au jardin et plus particulièrement à ses merveilleux petits habitants : les insectes.

Parce qu'au printemps, ils sont partout autour de nous. Ils sont donc facilement observables, et les enfants de maternelle ont pu ainsi voir dans la cour de l'école une colonie de fourmis, un nid de gendarmes, des coccinelles, un cerf-volant ou encore des abeilles… et ils ont découvert leur utilité dans le jardin.

Les élèves ont réalisé de petites plantations pour observer la croissance des plantes et aborder le cycle de la vie et observer les petits habitants qui venaient s'y loger. Ils ont également eu la chance d'avoir la visite de Mme Perot, qui a enfilé son costume d'apicultrice pour nous faire découvrir le monde des abeilles et leur vie dans la ruche, mais aussi le cycle de fabrication du miel, pour le plus grand plaisir des enfants !

En parallèle, nous faisons un élevage de vers à soie et attendons avec impatience qu'ils se transforment en papillons.

Prochaine étape du projet : construire des maisons à insectes et visiter l'exploitation : la ferme Crève-Coeur de M. Jean-Christophe Bris et sa femme.

COLLÈGE DE L'OSME

L'année scolaire 2020/2021 se termine, encore une fois marquée par la crise sanitaire. Cependant, cette année les effets ont été plus mesurés…quoique… Nous n'avons eu que de rares possibilités de faire sortir les élèves de l'établissement pour découvrir les richesses du patrimoine et autres richesses culturelles. (Tumulus de Tusson, Futuroscope, Saintes Romaine & Romane). Ce n'est que partie remise, sauf pour les élèves de 3èmes qui nous quittent.
Pour beaucoup, ils ont effectué les 4 années au collège de l'OSME, ils y ont construit un parcours avenir qui trouve sa finalité dans l'affectation qui leur sera annoncée le 29 juin prochain. La diversité des formations demandées témoigne du travail réalisé par les équipes enseignantes, de l'apprentissage aux filières très sélectives et autres « pôles espoir » tous les parcours sont possibles ! Ainsi, deux élèves intégreront l'an prochain la filière Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse au lycée Victor Hugo de Poitiers, Bravo à eux ! Espérons que le plus grand nombre intègre la filière choisie.
La période a permis une réflexion sur les enseignements. A la rentrée de septembre 2021, l'option LCE (Langue et Culture Européenne) sera proposée aux élèves de 4ème et 3ème en anglais et espagnol, afin de favoriser l'ambition de nos élèves et leur proposer de poursuivre dans les sections binationales des lycées d'Angoulême, un vrai tremplin pour la vie active et un passeport pour le monde.

La fin d'année s'annonce pour les élèves ; après le spectacle musical offert le 15 juin 2021, par les élèves de 3ème à l'ensemble de la communauté scolaire orchestré par M BOURON professeur d'éducation musicale bien épaulé par une équipe volontaire et unie, c'est un temps plus sportif le 23 juin qui les attend. Dans le cadre de la journée de l'Olympisme, et dans l'optique des Jeux Olympiques de Paris 2024, le collège labélisé « Génération 2024 », organise une matinée « parcours d'obstacles » pour tous les élèves ; puis le temps du brevet sera venu les 28 et 29 juin, avant des vacances méritées.

Nous poursuivrons l'essentiel de nos démarches l'an prochain : un accueil des élèves de qualité, une attention particulière à la demi-pension (des produits locaux, frais et de saison, merci l'équipe de cuisine !), une ouverture culturelle mais surtout un collège en lien avec l'environnement socio-économique local, acteur et promoteur du territoire, en espérant une labélisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable) car préparer l'avenir est essentiel.

Les projets de l'année prochaine sont, pour la plupart, déjà bien avancés, mais seront l'objet de notre prochain article. Bel été à tous !
Pour plus de renseignements, je vous invite à consulter le site internet du collège : http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aigre/

Arnaud DELVAL – Principal

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les articles publiés dans cette section le sont sous l'entière responsabilité des présidents d'associations qui doivent s'assurer d'avoir le consentement des personnes reconnaissables sur les photos (Droit à l'image)

COMITÉ DE FOIRE DU PAYS D'AIGRE

Cette année encore les conditions sanitaires n'ont pas permis que soit organisée la 49 ème édition de notre traditionnelle foire exposition qui aurait due être la 50ème si celle de 2020 avait pu être maintenue.

Les protocoles sanitaires ayant été assouplis depuis peu, il est maintenant possible au comité de foire et au comité des fêtes d'organiser la brocante qui connaît toujours un vif succès.
C'est avec grand plaisir que nous vous convions à venir visiter les stands des exposants que nous espérons nombreux, le Dimanche 25 Juillet 2021 sur la place de la mairie d'Aigre.

Pour les réservations des emplacements merci de contacter Bruno Charles / 06 71 90 78 21

Une restauration rapide dans les règles sanitaires en vigueur pourra vous être proposée.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles pour participer à la mise en place et à l'organisation n'hésitez pas à nous contacter

Bruno Charles et Roland Vilneau
Co présidents du comité de foire

ACCUEIL ET LOISIRS

Après un an et demi de privation pour cause de la covid 19, c'est avec un très grand plaisir pour tous que le club va ouvrir le jeudi 8 juillet 2021 à partir de 13H30 avec (le masque, le gel hydro-alcoolique + la vaccination), nous voilà peut être protégés ?.....
N'hésitez pas, venez nous rejoindre à notre local de la rue des Orgougnes à Aigre.

Nous allons reprendre les concours de belote, les lotos, les repas.
Vous pourrez jouer : à la belote, au tarot, au scrabble… suivi d'un goûter.
Nous passons des moments ensemble très agréables, dans une bonne ambiance « combien tout cela nous a manqué ».
A bientôt, prenez soin de vous.

La présidente : Chantal Dussauze 06 78 41 21 89

TENNIS CLUB AIGRINOIS

C'est parti!

Le tennis club Aigrinois a bien démarré son activité après cette période difficile.

Jean Baptiste Imbey dirige l'école de tennis qui recense un effectif à ce jour de 10 enfants. Les entraînements pour adultes ont également commencé.
Le 26 juin 2021 un tournoi interne aura lieu suivi d'un repas. Le championnat par équipes doit reprendre en septembre 2021.
En ce qui concerne les projets du club, nous envisageons de mettre en place dès la rentrée de septembre l'académie de tennis pour tous, baptisée « Imbey Académie ». Ce qui permettra pour les plus assidus et motivés de bénéficier d'entraînements supplémentaires financés par un tiers et accéder à un niveau supérieur.
La mise en place d'un programme « sport et santé » pour tout public est également prévu. À ce sujet, nous contactons les responsables d'établissements scolaires, d'EHPAD et tous les acteurs économiques du territoire. Nous programmons de faire une sortie avec les enfants de l'école de tennis au stade Roland Garros en 2022.
La saison reprendra en septembre mais pendant l'été les personnes qui souhaitent venir jouer peuvent contacter les dirigeants suivants : Dominique Hyvernaud-Pineau 06 80 14 85 87 / Jean Baptiste Imbey 06 83 86 00 86 ou réserver un court auprès du restaurant « Le Square », 1 place des halles à Aigre.

Bonnes vacances à toutes et à tous. À bientôt sur les courts.

Le Président
Dominique HYVERNAUD-PINEAU

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'AIGRE

L'amicale des sapeurs-pompiers d'Aigre a fourni à l'ensemble des amicalistes, tee-shirt, coupe-vents et survêtements.

Le président, Adjudant/chef DOMAIN Laurent

OFAJ
DFJW

Partenaire

ASSOCIATION DES ECHANGES INTERNATIONAUX
COMITÉ DE JUMELAGE AIGRE - FAHRENKRUG

2021 : deuxième année blanche !

Pas trop de nouvelles à vous donner, à notre grand désespoir ! Pas de voyage en Allemagne cet été, tout est reporté en 2022.
Nous avons tenu notre Assemblée Générale annuelle le 3 juin 2021 ; en voici les grandes lignes :

Rapport d'activités 2020, dates après dates ….

- 16 février 2020 : Loto du Jumelage - Puis Grand Blanc !
- 15 juillet 2020 : Assemblée Générale - Puis Re-Grand Blanc !

Avec annonce officielle que les allemands ne pourront pas nous recevoir en 2021 ….

Les points positifs de l'année 2020

- Loto avec un bon bilan financier
- Soutien des adhérents en cette année blanche car, même sans manifestation, la cotisation (très symbolique) a été versée par la plupart des adhérents, nous permettant, avec la subvention de la mairie de couvrir les charges de fonctionnement.

Les points négatifs de l'année 2020 : le moral dans les chaussettes ….

- C'est une année plus blanche que blanche …. Qui précède une autre année blanche 2021

Nos Prévisions pour 2021 : même pas le droit d'y croire …..

- Pas de loto possible au 1er semestre 2021
- Pour la première fois dans l'histoire de notre Jumelage, 2 années blanches consécutives
- Communication commune Mairie d'Aigre/Association des échanges Internationaux d'Aigre auprès des jeunes collégiens : l'enseignement de l'allemand étant en danger, au regard du nombre de jeunes ayant choisi l'allemand en seconde langue.

Mais ! On prépare déjà 2022 : nous irons en Allemagne vaille que vaille !
Nous programmerons une nouvelle réunion en fin d'année 2021, dès qu'un accord aura été trouvé avec Fahrenkrug sur les dates de réception des français en 2022. En tout état de cause, c'est le Maire de Fahrenkrug qui invitera officiellement le Maire d'Aigre, lequel est membre de droit du Conseil d'Administration de notre association.
Les objectifs sont partagés par les membres de l'association et toujours renouvelés :

- Faire connaitre le jumelage aux habitants d'Aigre et communes amies,
- participer autant que possible aux réunions proposées par le département, la région pour les comités de jumelage,
- participer aux réunions proposées par les autres associations ou les mairies.
- Participer aux réunions des financeurs potentiels OFAJ, REGION, DEPARTEMENT

Le bureau a été reconduit cette année et vous souhaite au nom de tous les adhérents un très bel été 2021 !

Patricia BAZIRE : co-présidente, Patricia RANOUIL : co-présidente
Nadia CAILLAUD : secrétaire, Christophe TYRE : secrétaire adjoint
Lucie CAILLAUD : trésorière, Benoit MAUFRAS : trésorier adjoint

QUAND EST-CE QU'ON Y RETOURNE ???????

PATRICIA BAZIRE PATRICIA RANOUIL

GYM DANCE AIGRE

La saison se termine mais malheureusement vu la COVID, l'effectif a été médiocre en septembre et octobre 2020. Nous reprenons les séances le 31 mai et juin 2021.
A la rentrée de 2021 nous comptons sur vous pour nous rejoindre au gymnase d'Aigre le lundi :

- gym d'entretien 17h45 - 18h45
- gym dynamique 19h - 20h.

Les 2 premières séances sont gratuites.
Pour tous renseignements : 06 37 69 84 92 ou 05 45 65 37 15 ou 06 75 38 73 29
Megret Liliane - Bégouin Christianne - Chapelle Francine

Présidente Liliane Mégret

HISTOIRES DU PAYS D'AIGRE ET ALENTOURS…

19 juin 2021 - Une grande et belle journée pour la plupart des adhérents qui se sont retrouvés avec apparemment beaucoup de plaisir pour la première fois depuis le début de la pandémie. C'était la présentation du numéro 42 de leur revue à Lupsault.

Dans cette commune existait un cirque qui à la belle saison partait parcourir la France pour faire découvrir l'art des saltimbanques. Serge PARIANI, petit-fils de la famille nous a conté la vie de ses ancêtres, nous a expliqué les apprentissages, le travail nécessaire pour acquérir la dextérité, l'agilité, la patience. Nous avons admiré sa souplesse sur le vélo articulé, les spectateurs tranquillement assis sur les gradins reconstitués pour cette représentation. Bravo l'artiste.

Dans le même temps une vingtaine d'enfants s'essayaient sur les conseils de CHAPY, professionnel du cirque, à l'équilibre et autres disciplines.

L'après-midi et le lendemain dimanche, a été présentée une exposition photographique d'anciens directeurs, professeurs et élèves du Cours Complémentaire d'AIGRE de 1938 à 1968 qui était alors situé rue de la gendarmerie à l'emplacement de l'actuelle école primaire publique Marc Mouclier.

Nombre de visiteurs se sont reconnus ou ont reconnu d'anciens condisciples et d'autres des membres de leur famille. Ô temps suspends ton vol !

Ces évènements et bien d'autres sont contés dans la revue 42 qui est en vente dans les points habituels au prix de 6 euros.

Si après la période estivale les conditions sanitaires le permettent nous reprendrons le cours de nos activités. Bel été à tous.

Le responsable d'HPA, Michel Perrain.

CLUB VERMEIL DE VILLEJÉSUS

Depuis le 27 octobre 2020, le club a fermé ses portes pour la seconde fois. L'ouverture est prévue le 6 juillet dans notre salle, le 13 juillet aura lieu un repas de retrouvailles, en août un concours de belote, en septembre un repas amical avec une tombola au profit du téléthon. En octobre, un loto avec nos amis d'Aigre dans leur salle de club, et en décembre le goûter de Noël dans la salle des fêtes de Villejésus pour clôturer l'année 2021.

Côté randonnées, nous avons repris nos promenades depuis le 1er mars 2021 avec une moyenne de 25 à 30 personnes et les gestes sanitaires. Le 30 octobre aura lieu notre 3ème randonnée nocturne Halloween, ouverte à tous avec le concours du meilleur déguisement et maquillage adulte et enfant. En espérant que le virus ne vienne pas entraver tous ces projets. Si la solitude vous pèse vous pouvez venir nous rejoindre le lundi pour les randonnées ou le mardi pour les jeux (tarot, belote, scrabble).

Dans l'espoir que la situation sanitaire s'améliore, nous vous souhaitons une meilleure fin d'année.

Le Bureau

JEUNESSE ET LOISIRS

Lors de sa réunion d'assemblée générale du 25mai, l'association Jeunesse et Loisirs de Villejésus a été heureuse de voir ses effectifs augmenter de 10 personnes, portant la totalité des membres à 27, et l'élection d'un nouveau vice-président : Thierry Naissant en remplacement de Françoise Cartron que nous remercions tous.
L'ensemble de l'association a décidé de renouveler ses animations traditionnelles, à savoir :

- le samedi 17 juillet de 14 à 23h : « Bienvenue chez Melle Marie » sur le site Valtaud place de la mairie de Villejésus, visite de la maison et des jardins, marché de producteurs locaux, diverses animations, … organisé conjointement avec la nouvelle association « l'Assise », entrée gratuite et ouvert à tous. Petite restauration sur place.
- le samedi 31 juillet à 17h : « Course des 2 cagouilles » course VTT et Trail, ouvert à tous les participants licenciés ou munis d'un certificat médical, inscription : 15€ par équipe ou 10€ en individuel jusqu'au 24 juillet, 18 et 12€ après, départ place de la mairie de Villejésus. Restauration et animation en soirée.
- les 14-15-16 août : frairie traditionnelle de villejésus
- le 14 août à 18h : randonnée pédestre 6 à 8km, inscription 2€, grillades frites et animation musicale en soirée 8€
- le 15 août à 15h : jeux enfants et frairie,
- le 16 août à 15h : 70ème course cycliste de Villejésus, et à 22h30 : feu d'artifice musical et spectacle pyrotechnique, entrée 2€ (sous réserve d'autorisation préfectorale).
- Le dimanche 19 septembre : brocante, place de l'église.

Toutes ces animations se feront dans le respect des conditions sanitaires en vigueur à leur date (port du masque, distanciation, …) et avec les autorisations municipale et préfectorale.
Heureux de constater que le dynamisme de notre équipe rajeunie, est toujours là, je souhaite à toutes et à tous une bonne participation dans la joie et la bonne humeur dont nous avons tous besoin.

Le Président : Didier VIDEAU

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DES ANGES

Une nouvelle année scolaire prend fin. Une bien triste année, nous n'avons pas été en mesure de mettre en place nos manifestations habituelles et les enfants n'ont pas eu la possibilité de se rendre à la piscine ou de faire des sorties scolaires. Cependant certaines restrictions sanitaires, ont été levées et nous avons la possibilité d'organiser pour les élèves et leurs parents uniquement, une petite fête d'école. Elle aura lieu dans la cour de l'école le samedi 4 juillet. Il y aura un spectacle, une buvette et une tombola. Nous tenons d'ailleurs à remercier l'ensemble des commerçants et entreprises ayant accepté de nous donner des lots pour la tombola.

Une benne à papier sera à votre disposition sur le parking de l'école : 32 rue du Pont Boursier 16140 AIGRE du vendredi 2 au lundi 5 juillet, nous comptons sur vous pour la remplir.

Nous vous souhaitons un bel été.

L'APEL Notre-Dame des Anges

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPC DE FOUQUEURE– VILLEJESUS – TUSSON – BESSÉ

L'Association a le plaisir de vous présenter son nouveau bureau pour l'année scolaire 2020-2021 :
Présidente : Mme Latu Mélina
Secrétaire : Mme Doublet Marion
Vice – Secrétaire : Mme Dullerit Amandine
Trésorière : Mme Fernandes Delphine
Vice – Trésorière : Mme Riffault Emilie

L'association a pour but de participer à la vie active de l'école, mais aussi mener des différentes actions pour récolter des fonds afin de participer financièrement aux voyages et sorties de fin d'année, achats de fournitures ou de matériels nécessaires aux enfants.

Les différentes actions menées sont par exemple : Vente de Madeleines Bijou, Vente de sapins de Noël, vente d'épices, mais aussi de redonner vie au traditionnel Mr Carnaval (au mois de février), une tombola …

L'association remercie chaque personne participant à ses actions !

L'ASSISE

Un vent de jeunesse à Villejésus
L'Assise créée en Octobre 2020 par de jeunes animateurs, directeurs de séjours et d'anciens bénévoles de l'ex-Club Marpen, s'implante progressivement au cœur de Villejésus, dans la maison Valtaud. Siège de la nouvelle association, le legs est propriété de l'Union REMPART depuis Octobre 1995. Il s'agit du premier mouvement national œuvrant, de façon concrète et organisée, pour la sauvegarde du patrimoine. Une nouvelle convention entre les parties va permettre à L'Assise de se projeter sur le site. Son projet associatif est construit autour de quatre grands axes : la construction de liens sociaux, la sauvegarde du Patrimoine, l'accès pour tous et toutes aux Arts et à la Culture et la protection de l'environnement.
En rejoignant le réseau REMPART, l'association s'engage à respecter sa charte et ainsi à construire un réel projet de restauration, de préservation, d'animation et de transmission pour ce patrimoine populaire local.
Une discussion est ouverte avec le Conseil Municipal concernant le projet d'aménagement du terrain communal attenant à la maison, et du lien entre celui-ci et les jardins Valtaud. L'objectif de l'Assise est de pouvoir proposer un projet collectif qui bénéficiera aux habitants et à la biodiversité.
Les bénévoles et responsables de L'Assise ont tous et toutes travaillé dur pendant ces derniers mois, et souhaite tenir la promesse qu'ils se sont faite au moment de la création : "Cet été, il y aura des chantiers !". Car c'est en effet la première raison qui a motivé les 17 membres du Conseil d'administration à se réunir au sein de la nouvelle association, qui compte désormais près de 60 adhérents. Ces chantiers, ce sont des séjours de vacances accueillant chacun 20 jeunes de 15 à 17 ans. Encadrés par une équipe d'animation et un animateur technique professionnel, les jeunes pourront s'essayer à différents métiers en participant à la restauration du patrimoine bâti, mais aussi découvrir les richesses du territoire, et s'épanouir dans des activités de loisirs variées. La bonne nouvelle c'est qu'il reste encore quelques places sur les sessions du 5 au 25 Juillet à Tusson et du 6 au 26 août à la

Maison Valtaud. L'Assise prévoit une réduction des prix de séjours pour les jeunes charentais (504€ par session).
Cependant, L'Assise ne consacre pas uniquement à l'organisation de chantiers bénévoles.
Depuis Mars, Maya, une jeune volontaire en service civique, travaille à redémarrer une campagne d'inventaire des collections ethnographiques du legs, et tient des permanences au sein même de la maison.
Les Portes Ouvertes de l'association ont eu lieu les 4, 5 et 6 Juin. Le week-end a été l'occasion de mener des visites guidées du site, un atelier sur l'histoire du chanvre et du lin dans la région, mais aussi de permettre à 5 artistes d'exposer leurs œuvres dans les jardins, aménagés pour l'occasion par les bénévoles.
Les membres de L'Assise qui ont pu être présents et animer cet évènement sont très heureux de voir que ce qui est proposé touche les habitants du pays d'Aigre, que ce soit les anciens comme les enfants. Les retours sont positifs et donnent envie de continuer ! C'est pourquoi L'Assise sera de retour le 17 Juillet pour un nouvel événement public, co-organisé avec l'association Jeunesse et Loisirs. Rendez-vous dans les jardins Valtaud, au 3 rue haute. Au programme : marché de producteurs et d'artisans locaux dès 14h, accompagné de musique, ateliers, visites guidées, et buvette. L'occasion encore une fois de se retrouver, de passer du bon temps et d'en apprendre d'avantages sur le patrimoine local. A noter que cette fois-ci, L'Assise vous invite à rester jusqu'à la nuit tombée, car la maison Valtaud a encore quelques surprises pour vous…

Cyclo Club AIGRE
cyclo-club.agrinois@orange.fr

ufolep 16
une route pour tous

Siège social : Mairie d'Aigre
16140 AIGRE
Affiliation UFOLEP N°016 005 006

Si vous voulez nous rejoindre voici l'organigramme du club :
Président : Jacky LIZOT (16140 Bessé) tél. : 05 45 30 30 24
Vice-président : Jean Marie FLAUD (16140 Saint-Fraigne) tél. : 05 45 21 36 21
Trésorier : Claude MAGNANT (16140 Fouqueure) tél. : 05 45 39 09 88
Secrétaire : Jacques REDOULES (16140 Saint-Fraigne) tél. : 05 45 96 83 40

Adresse mail : cyclo-club-aigrinois@orange.fr

LA VIE INTERCOMMUNALE

SIVOS école maternelle du secteur d'Aigre

Réunion du 25 janvier 2021

Franck BONNET est élu secrétaire de séance. Le Président adresse ses vœux pour l'année 2021 à l'ensemble des membres. Approbation du PV du Comité Syndical en date du 20 Novembre 2020.

Aménagement de la bibliothèque – Approbation du projet, du plan de financement – demandes de subventions

Le Président et Annette Bonnet, Directrice de l'école présentent le projet d'aménagement de la bibliothèque de l'école maternelle dans l'ancien patio, clos depuis les travaux d'agrandissement de l'école, mais non aménagé.
Cet aménagement se décomposerait en 5 espaces : Espace Lecture plaisir – Espace Détente et sensoriel – Espace lecture plaisir – Espace musical – Espace exposition arts plastiques. Les devis d'aménagement s'élèvent à 5 478.77 € HT (maisonnette, matériel informatique et audio, écran, poufs, étagères, chariot, matériels divers…).
Le président propose au Comité Syndical de déposer le dossier d'aménagement de la bibliothèque de l'école maternelle en demande de financement d'état (DETR au taux maximum de 50 %), Département au taux maximum de 20%, CAF au taux maximum de 10%. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le projet d'aménagement de la bibliothèque, accepte le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer les demandes de financement auprès des différents services.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 22 heures

Le Président rappelle la nouvelle organisation mise en place depuis la rentrée scolaire 2020-2021, avec deux ATSEM à temps complet, 1 adjoint technique (Estelle Tardy) 25 heures qui effectue des heures complémentaires à hauteur d'un temps complet et 1 contrat de 20 heures en emploi aidé. Cette organisation donne entière satisfaction. Le Comité technique du Centre de gestion a été saisi pour la suppression du poste d'adjoint technique à 22 heures et a émis un avis favorable le 14 décembre 2020 et le remplacement par un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er février 2021. Le Président précise qu'à terme cette organisation réduirait la masse salariale. Il demande au Comité Syndical de se prononcer sur la suppression du poste à 25 heures et la création du poste à temps complet. Accord à l'unanimité.

Modification de la Délibération fixant la rémunération des heures complémentaires et des heures supplémentaires :

Le Président rappelle la délibération 2020-02-04 autorisant la rémunération d'heures complémentaires au personnel à temps non complet. Le Trésorier de la Collectivité a informé le Président qu'un thème national de contrôle de la paye est imposé par la direction des finances publiques et qu'il porte sur ce sujet. La collectivité doit fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires ou heures complémentaires. Le Comité Syndical doit adapter la délibération aux textes en vigueur.
Le Président propose au Comité Syndical, en cas de besoin dans l'organisation de l'école de rémunérer des heures supplémentaires au personnel de catégorie C à temps complet exerçant les missions suivantes :

- ASTEM : Aide à l'institutrice pour l'encadrement des enfants et l'entretien des locaux.
- Adjoint Technique territorial : Entretien des locaux – Aide à l'institutrice

Et la rémunération d'heures complémentaires pour le personnel contractuel recruté sur une fonction ATSEM ou d'adjoint technique à temps non complet, ainsi que les emplois aidés. Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- Le Président fait part du décès de Joseph Landreau, grand-père de Véronique Roche. Une carte de condoléances lui a été envoyée. Pendant son absence elle est remplacée par Marie Colasse en heures complémentaires et par Dominique Couronnaud en CDD.
- Affaire Patricia Dugalais : mail reçu de l'avocat indiquant qu'il n'y a aucune évolution du dossier. Le dossier pourrait passer en appel fin 2021 voire début 2022.
- Le sol de la cour se dégrade. Des crevasses importantes causées par les racines des arbres menacent la solidité des jeux. Les agents techniques vont baliser les installations et marquer au fluo les crevasses.

- A étudier, la mise en place du RGPD : Règlement européen de protection des données. Données très sensibles sont détenues dans les écoles. L'Agence Technique Départementale assiste les collectivités dans cette démarche. Adhésion : 350.00 € annuel.
- Raccordement de l'école à la fibre prévue mercredi 27 janvier.
- Point sur le nombre d'enfants par commune et demande de versement de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école à la commune de Saint-Fraigne pour un enfant de la maison d'enfants. Le Maire indique que la réponse risque d'être négative.
- Vote budget : lundi 15 février 18 heures.

Réunion du 15 février 2021

Evelyne LACHAISE est élue secrétaire de séance. Approbation du PV du Comité Syndical en date du 25 janvier 2021.

Vote du compte de gestion 2020 :

Le Président présente l'extrait du compte de gestion 2020 (non définitif) égal au compte administratif de la collectivité.

Vote du compte administratif 2020 :

Le compte administratif est présenté par Renaud Combaud, Président.

- Dépenses de fonctionnement de l'année 2020 : 166 435.11 € - Recettes de fonctionnement 133 808.93 € soit un déficit de fonctionnement de l'exercice de 32 626.18 €. Un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 de 33 086.41 €.
- Dépenses d'investissement 2020 : 38 651.86 € - Recettes d'investissement : 32 608.12 € soit un déficit d'investissement sur l'exercice de 6 043.74 €. Un déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 de 1 506.50€.

Le Président sort de la salle. Le CA est adopté à l'unanimité, mais devra refaire l'objet d'un vote formel lors du prochain comité syndical (une fois que le compte de gestion 2020 définitif aura été transmis par le Trésorier).

Délibération d'affectation du résultat :

Le Président propose l'affectation du résultat par anticipation :
Résultat de fonctionnement cumulé de 33 086.41 € affecté à hauteur de 1 506.50 € au déficit d'investissement cumulé. Le reste, soit la somme de 31 579.91 €, sera inscrit en recette de fonctionnement. Accord du Comité Syndical.

Subvention 2021 au RASED :

Le Président rappelle que le SIVOS verse annuellement une subvention au RASED (Réseau d'aide Spécialisé aux enfants en difficultés), calculé sur le nombre d'enfants scolarisés. Pour l'année 2021 la subvention proposée et de 116 € (58 élèves X 2). Le Comité Syndical accepte à l'unanimité d'inscrire au BP 2021 cette subvention au RASED.

Vote du BP 2021

Le Président présente la proposition de budget équilibré en fonctionnement à 174 207.00 € et en investissement à hauteur de 103 283.00 €. La somme de 82 580.00 € inscrite en dépense et en recette d'investissement correspond uniquement à une écriture comptable, due à la renégociation de l'emprunt à court terme en long terme. Le Président insiste sur les efforts de gestion qui ont été réalisés, mais qui sont à poursuivre compte tenu des finances contraintes du SIVOS. Budget voté à l'unanimité.

Délibération fixant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement Le Président rappelle que le budget voté ci-dessus est équilibré avec une augmentation de la participation des communes fixée à 2 186.00€ pour les enfants des communes participantes et à 2 623.00€ pour les enfants des communes non participantes. Accord du Comité Syndical.

Questions diverses :

- Le sol se dégrade : Trois arbres vont être coupés dans la cour, et un jeu va être déplacé.
- L'entrée est modifiée car les racines soulèvent le bitume.
- Ces aménagements vont être réalisés en urgence, et seront finalisés par les agents communaux en lien avec l'équipe enseignante.

Réunion du 19 Avril 2021

Evelyne LACHAISE est élue secrétaire de séance. Approbation du PV du Comité Syndical en date du 15/02/2021.
Le Maire rappelle au Comité Syndical que lors de la réunion du 12 février dernier, le compte de gestion provisoire (comptabilité du trésorier de la collectivité) avait été présenté sans pouvoir être voté, le compte de gestion définitif n'avait pas été reçu. Il rappelle les résultats du compte de gestion et du compte administratif et propose de les voter.

Vote du compte de gestion 2020 :

Le Président présente l'extrait du compte de gestion 2020 égal au compte administratif. Adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2020 :

Le compte administratif est présenté par Renaud Combaud, Président. Il rappelle le cadre budgétaire très contraint et les efforts de gestion réalisés.
- Dépenses de fonctionnement de l'année 2020 : 166 435.11 € - Recettes de fonctionnement 133 808.93 € soit un déficit de fonctionnement de l'exercice de 32 626.18 €. Un excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2020 de 33 086.41 €.
- Dépenses investissement 2020 : 38 651.86 € - Recettes d'investissement : 32 608.12 € soit un déficit d'investissement sur l'exercice de 6 043.74 €. Déficit d'investissement cumulé au 31.12.2020 de 1 506.50 €.
Le Président sort de la salle. Le CA est adopté à l'unanimité.

Délibération d'affectation du résultat :

Le Président propose l'affectation du résultat définitive suivante : Résultat de fonctionnement cumulé de 33 086.41 € affecté à hauteur de 1 506.50 € au déficit d'investissement cumulé. Le reste, soit la somme de 31 579.91 €, sera inscrit en recette de fonctionnement. Accord du Comité Syndical.

Adhésion à l'ATD : mission RGPD (Règlement Général de la protection des données) :

L'ATD propose aux collectivités de les accompagner dans la mise en conformité au RGPD. Coût annuel 350.00 €
Le Comité Syndical accepte de missionner l'ATD pour la mise en place du RGPD.

Compte-rendu de la réunion du 30 mars avec les services de l'éducation nationale.

Le 30 mars dernier était organisée par la Direction départementale de l'éducation nationale une réunion sur le thème « école et ruralité », qui s'orientait sur la création de « pôles éducatifs » en milieu rural. Une prochaine réunion aura lieu le 24 juin en présence de l'ensemble des communes du secteur. Le Président a fait part de la proposition de position la commune d'Aigre, à savoir un maintien du fonctionnement des écoles d'Aigre avec l'intérêt pour de nouveaux projets à développer avec l'Education nationale, et une volonté d'un maintien de l'équilibre avec les autres écoles rurales du secteur.

Questions diverses :

- Présentation de la demande de dérogation d'Emmanuelle Deslande, responsable de la Maison de la petite d'enfance d'Aigre qui souhaiterait inscrire son deuxième enfant Aden à l'école maternelle d'Aigre. Elle précise qu'une dérogation lui a été accordée pour son premier enfant, scolarisé à ce jour à l'école élémentaire d'Aigre. Accord du Comité Syndical.
- Le Président rappelle que les employés communaux interviennent à l'école maternelle pour des travaux d'entretien du bâtiment ou des espaces verts. La facturation des heures au SIVOS se faisait en fin d'année, sur état d'heures effectuée (entre 1 000 € et 1 500 € en fonction des travaux réalisés). Gestion compliquée. Le Président propose de rédiger un projet de convention de mise à disposition de personnel, incluant un forfait annuel d'environ 1 000 €, qui sera présenté à la prochaine réunion du Comité Syndical.
- Marie Collasse en contrat PEC est inscrite à la formation PSC1.
- Les entretiens individuels annuels sont programmés le mercredi 28 avril.
- Sol de la cour : Les 3 arbres qui soulevaient le bitume dans la cour ont été arrachés. 1 jeu a été déplacé. Revoir l'entrée.
- Problème d'infiltrations d'eau dans l'agrandissement. L'entreprise interviendra fin avril. Voir pour les traces de moisissure.
- Refus de financement de la bibliothèque par le département qui pourrait en revanche donner du matériel inutilisé.
- Affaire Patricia DUGALAIS : procédure en appel en cours. Fin 2021 ou 2022.
- Transfert du SIVOS au centre des finances publiques de Ruffec à compter du 1er septembre 2021
- Le devis pour le remplacement du lave-vaisselle d'un montant de 3 856.00 € TTC est validé.

Communauté de Communes Cœur de Charente

La bibliothèque ouvrira ses portes à Aigre en Septembre 2021. Elle vient compléter l'offre existante sur Cœur de Charente, à savoir :
- les 2 bibliothèques communautaires sur Tusson et Saint-Fraigne,
- les bibliothèques municipales ou intercommunales d'Anais, Luxé, Mansle, Saint Ciers et Vars
- ainsi que des points de lecture publique à Cellefrouin, Maine de Boixe, Valence et Villejoubert

La construction de la bibliothèque communautaire d'Aigre a été financée par la CdC Cœur de Charente, le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat.

Un espace adulte, un espace jeunesse, un espace informatique doté de deux ordinateurs et Internet vous attendent. Seront proposés en consultation ou emprunt, des romans, magazines, bandes dessinées, documentaires, albums, CD. L'inscription est gratuite et permet de bénéficier de Sésame, la bibliothèque numérique de Charente.
La bibliothèque proposera ponctuellement des animations pour tous les publics, plus ou moins jeunes.
La bibliothèque bénéficie du soutien du Service Départemental de la Lecture (SDL) qui met à disposition des bibliothèques des ressources (documents, expositions, outils d'animations), propose des formations pour les bibliothécaires, assure un rôle de conseil et est partenaire dans l'organisation d'animations et d'évènements.
Horaires d'ouverture à Aigre :
- Mardi, jeudi et samedi : 9h30-12h - Mercredi : 14h-18h - Vendredi : 16h-18h
- Tél : 07.71.35.15.53 - bibliothequeaigre@coeurdecharente.fr

SMABACAB

Le SMABACAB (Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief), est porteur de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis 2018. Il met en œuvre une politique de revalorisation des milieux aquatiques sur son territoire qui touche 5 communautés de communes (Cœur de Charente, Mellois en Poitou, Val de Charente, Rouillacais et Vals de Saintonge), sur 620 km² pour environ 600 km de cours d'eau.

Parmi ses actions, le SMABACAB conduit un programme visant à restaurer la morphologie du lit de ses cours d'eau. En effet, ces milieux ont par le passé été fortement impactés par l'Homme, et transformés en canaux rectilignes et profonds pour favoriser l'évacuation de l'eau. Aujourd'hui, les états des lieux et diagnostics sont unanimes, la biodiversité est extrêmement appauvrie dans ces lits homogènes.
Cette année, 1 km de rivière sur la Divise en aval du lieu-dit de Richard, s'est vu concerné par des travaux visant à rediversifier la section du lit, son substrat, les hauteurs d'eau, les vitesses d'écoulements et la ripisylve (végétation présente sur les berges). Cette action a été réalisée en plusieurs étapes :
- Dégagement du lit et des passages d'engins (Régie SMABACAB)

- Apport de matériau pierreux hétérogène (Carrière GSM – Saint-Fraigne)
- Mise en place des matériaux dans le lit afin de rehausser localement la ligne d'eau (création de radiers), resserrer la largeur d'écoulement (création de banquettes alternées) (Entreprise Bernard TPGT – Aigre)
- Retalutage local des berges en pente douce sur le nouveau lit créé (Entreprise Bernard TPGT – Aigre)
- Ensemencement des berges et repiquage de végétaux de milieux humides (iris, carex, joncs…). (régie SMABACAB)
- Apport de gravier spécifique pour la création de frayères pour la truite fario (Régie SMABACAB – Association de pêche d'Aigre)
- Pour finir, des arbustes seront plantés à l'automne afin de diversifier la strate arborée très homogène ou absente (Régie SMABACAB).

Le cours d'eau auparavant aux allures de canal large, profond et homogène, retrouve des alternances entre écoulements lents et rapides, zones profondes et zones de basses eaux, secteurs larges et étroits. Le matériau apporté constitue localement un fond de lit de nature différente et deviendra le réceptacle de toute une faune qui pourra s'y fixer ou y trouver refuge. Enfin, nous espérons une diversification de la ripisylve (végétation de bord de cours d'eau) qui, dans l'état des lieux ressortait comme très pauvre ou très homogène.
Les travaux sont dimensionnés et conduits par la régie du syndicat qui accompagne en permanence les entreprises missionnées.
Un plus cette année, le SMABACAB a décidé de solliciter l'entreprise Air 3D Productions, spécialiste dans la vidéo promotionnelle, pour créer un clip qui associera les prises de vues réalisées avant, pendant et après les travaux ; cette étape est primordiale, elle permettra au SMABACAB de suivre l'évolution de l'aménagement au cours du temps, d'aider le public dans la compréhension de l'utilité de l'action et de montrer aussi les difficultés liées à sa mise en œuvre.
Le coût total de l'opération (hors frais de régie) s'élève à 32 000 € TTC pour une intervention s'étalant sur un cumul de 20 jours.

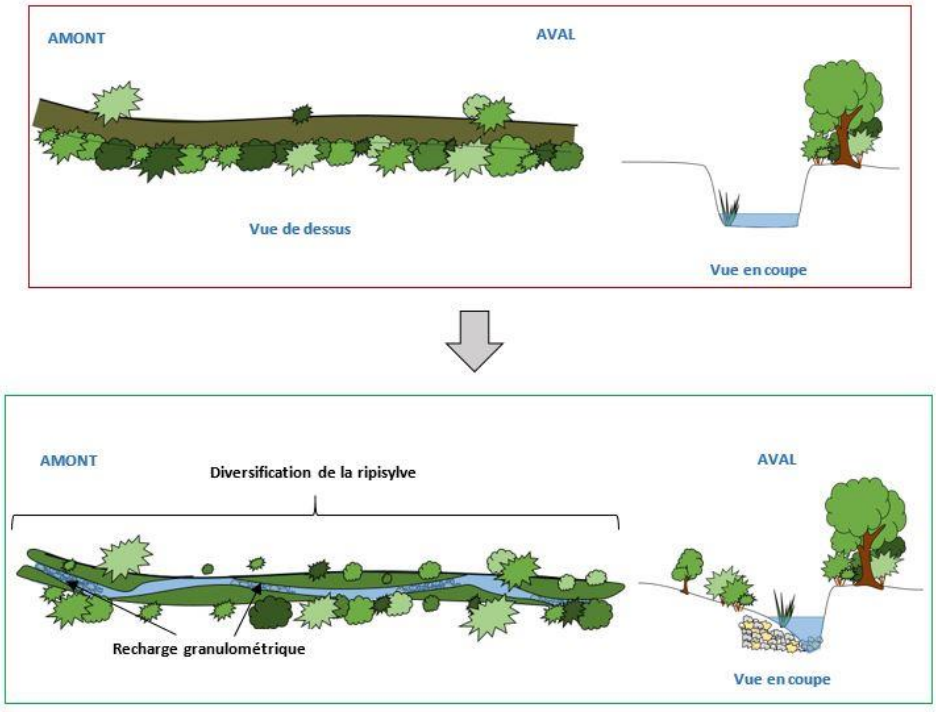

EXPRESSION DES ÉLUS

Une page est réservée à l'expression des élus. Chaque texte est publié sous la responsabilité des élus concernés.

« UNISSONS NOS FORCES » (Liste menée par Renaud COMBAUD)

Chères Aigrinoises et Chers Aigrinois, Chères Villesalémoises et Chers Villesalémois,

Voilà un an désormais que votre nouvelle équipe municipale est entrée en fonction. Depuis lors, et malgré les difficultés liées notamment au contexte sanitaire, nous nous investissons pleinement au service de tous les Aigrinois et de tous les Villesalémois.

Grâce au programme Petites Villes de demain, pour lequel la commune a été labellisée en décembre 2020 après la candidature portée par la communauté de communes Cœur de Charente en 2019 en lien avec la commune, nous allons pouvoir être accompagnés pour la revitalisation du territoire ! Plusieurs projets sont déjà lancés ou vont l'être dans les mois à venir : distributeur de billets, Espace France Services, réouverture du bar « La Cagouille », aménagement des abords de l'Eglise et de l'entrée d'Aigre (avenue du 8 mai), création d'un lotissement dans les principes du développement durable à Villejésus, etc.

La vie de la commune repose aussi sur des efforts qui se voient peu, mais qui constituent le quotidien d'une Mairie. Par exemple, nous avons renégocié les contrats de téléphonie et d'internet, en diminuant l'abonnement de plus de moitié (de plus de 600€ à moins de 300€ par mois). Sur la gestion des bâtiments, nous mettons en vente ceux qui ne nous sont plus utiles, et nous souhaitons planifier les travaux sur les autres, en lançant également un diagnostic de leur consommation énergétique.

Nous avons également mis en place un Plan pluriannuel d'investissements, pour prévoir au mieux l'ensemble des dépenses à venir pour notre commune. Il vaut mieux dépenser régulièrement pour investir puis entretenir, que de faire face à de fortes dépenses au gré des mauvaises surprises…

Enfin, la gestion municipale repose pour nous sur la proximité : être à l'écoute, et satisfaire au mieux les demandes lorsque cela est possible (voirie, déchets, entretien des espaces verts…). A ce sujet, nous vous rappelons que les élus effectuent une permanence tous les matins en Mairie, et qu'il est possible de prendre rendez-vous avec nous via les secrétariats d'Aigre et de Villejésus.

Une nouvelle fois, nous tenons à remercier les employés communaux pour leur professionnalisme, ainsi que toutes celles et ceux qui prennent part à la vie de la commune, dans nos entreprises et nos associations. Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle période estivale !

« ENSEMBLE POUR NOTRE COMMUNE NOUVELLE » (Liste menée par Amandine GUILLAUME)

Le corps de ferme légué à la commune historique de Villejésus par Mme Bréjasson vient d'être vendu. Nous déplorons que le nouveau conseil n'ait pas davantage de considération pour les choix de ses administrés. Néanmoins, il nous faut comprendre qu'une ligne de dépenses proposée au budget communal 2021 à 1 020 500€ ait besoin d'être approvisionnée. Il faut savoir qu'une acquisition comme le logement Dard impacte fortement le budget (245 000€ d'achat + 160 000€ de commencement de travaux + 20 000€ déjà rajoutés en juin pour les travaux du pôle de services au public). Il faut compter 1 200€ mensuels TTC de frais de fonctionnement pour le distributeur de billets pour 2000 retraits minimum chaque mois, hors frais d'installation (18 780€).
Ceci n'étant qu'un exemple de dépenses ; le nombre de caractères que nous sommes autorisés à publier dans nos articles étant fortement restreint, nous ne pouvons toutes vous les énumérer.

Certaines dépenses personnelles des élus vont pouvoir désormais être financées par le budget communal. En effet, lors de la réunion du 2 avril 2021, le conseil a pris une délibération autorisant le remboursement des frais de garde des enfants liés à des participations aux réunions des membres du conseil municipal.

Malgré tout, réjouissons-nous que le projet « petites villes de demain », débuté par l'ancienne municipalité, voit le jour; projet qui, bien mené, devrait soutenir la redynamisation de notre commune.

Note de la Rédaction

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un espace est réservé à l'expression des conseillers municipaux dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune. Une page est donc prévue à cet effet dans chacun de nos bulletins municipaux.

Chaque « liste » est libre d'émettre des avis sur les projets communaux. En revanche, il est regrettable que soient tenus des propos trompeurs et mensongers. Tel est le cas du paragraphe suivant dans le texte de la liste « Ensemble pour notre commune nouvelle » : « *Certaines dépenses personnelles des élus vont pouvoir désormais être financées par le budget communal. En effet, lors de la réunion du 2 avril 2021, le conseil a pris une délibération autorisant le remboursement des frais de garde des enfants liés à des participations aux réunions des membres du conseil municipal* ».

Pour que chacun comprenne en toute objectivité cette délibération, voici ci-dessous un extrait de la note d'information de la Direction Générale des Collectivités Locales du 15 février 2021 relative à l'ouverture du dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants (consultable en ligne ou en Mairie).

« L'**article 91 de la loi n° 2019-1461** du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié la prise en charge du remboursement des frais de garde des élus municipaux prévu à l'article L. 2121-18-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il **rend notamment obligatoire le remboursement à l'élu de ces frais de garde, dorénavant pris en charge par la commune**. **Afin que cette nouvelle obligation ne constitue pas une charge excessive pour les communes les moins peuplées, le législateur a instauré une compensation par l'Etat au profit des communes de moins de 3 500 habitants**. Le décret n° 2020-948 du 30 juillet 2020 cité en objet a fixé les conditions et modalités de cette compensation, dont l'instruction a été confiée à l'agence de services et de paiement (ASP).
Ces frais de garde font donc l'objet d'un remboursement en deux étapes : le remboursement de l'élu par la commune, puis le remboursement de la commune par le biais de l'ASP, si cette commune comprend moins de 3 500 habitants.
Les membres du conseil municipal sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils sont amenés à organiser la **garde d'un enfant, d'une personne âgée, d'une personne handicapée, ou d'une personne ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile**.
Pour pouvoir être éligible à la compensation de l'Etat, il revient au conseil municipal d'adopter une délibération ».

Depuis 2019, la loi rend donc obligatoire la prise en charge des frais de garde, qui ne concernent d'ailleurs pas que les enfants, mais également des personnes en situation de perte d'autonomie par exemple. L'objet de la délibération (adoptée à 21 voix pour et 2 contre) était bien de permettre la compensation par l'Etat de tels frais, plutôt que cela soit pris en charge par le budget municipal.
A ce jour, aucun élu n'a fait la demande de remboursement de frais de garde, et aucun élu n'a manifesté son intention de le faire.
Probablement l'auteur du texte n'a-t-elle pas compris la délibération, je l'invite à m'interroger la prochaine fois, plutôt que de tenir de tels propos erronés. A moins que cela ne soit fait intentionnellement…

Le Maire, Directeur de la publication,
Renaud Combaud

Permanences à la Mairie d'Aigre

- Conciliateur de justice

Le 1er et 3ème jeudi de chaque mois de 10h à 12h (Sans rendez-vous)

- Conseillers Départementaux

Brigitte FOURÉ - Fabrice GEOFFROY

De 10h 00 à 12h

Jeudi 16 septembre
Jeudi 21 octobre
Jeudi 18 novembre

Le Parc des charmilles est ouvert au public

Bulletin réalisé et imprimé par le secrétariat de la Mairie d'Aigre
Directeur de publication : Renaud COMBAUD
ISSN : 2727-1285 © Mairie d'Aigre Juillet 2021